



Watson et Côté, témoins de la Couronne dans l'affaire Pearson

(Lire à la page 3)



Pearson espère mettre en marche dès janvier le régime universel et contributoire de retraite

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral entend mettre à exécution le 1er janvier prochain son projet de régime universel et contributoire de retraite de même qu'un autre projet relatif à l'augmentation de \$10 de la pension aux personnes âgées.

Voici, selon des sources fiables, ce qui ressort d'une remarque du premier ministre Pearson à qui on a demandé aux Communes de préciser une date concernant l'entrée en vigueur de ces programmes.

M. Pearson a dit à M. Stanley Knowles (NPD-Winnipeg-Nord-Centre) qu'il tentera de prévoir d'avance la date de l'application des programmes en question et il a ajouté : "J'espère que la date sera plus rapprochée que ne le craint mon honorable ami (M. Knowles).".

Afin de mettre son régime de retraite et l'augmentation promise en vigueur le 1er janvier, le gouvernement doit tenir compte des ententes préalables qui doivent avoir lieu entre les provinces au cours de septembre et de la durée des travaux sessionnels à la Chambre des Communes et au Sénat au cours d'octobre et novembre. Le gouvernement aurait alors un mois — décembre — pour compléter les préparatifs de l'application du projet de loi.

La seule date mentionnée jusqu'ici est "tôt — très tôt — en 1964". Ces mots ont été utilisés par le ministre de la Santé, Mme Judy LaMarsh, lorsqu'elle a dévoilé le projet aux Communes le 18 juillet dernier.

Mme LaMarsh a exposé en détail le projet aux représentants des gouvernements provinciaux réunis à Ottawa en fin de semaine dernière à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale. Une rencontre au même échelon devrait avoir lieu d'ici peu pour discuter du sujet. Aussi, croit-on, les premiers ministres provinciaux ou leurs représentants se réuniront de nouveau dans la capitale canadienne en septembre, peu après la fête du Travail.

Le parlement qui sera appelé en session probablement le 30 septembre engagera alors le débat sur la résolution présentée par Mme LaMarsh à la lumière des entretiens qu'elle et le premier ministre auront eus avec les chefs provinciaux.

Dans les milieux gouvernementaux, on croit que le bill pourrait être adopté vers la fin de novembre, peu importe ce que le parlement aura à étudier à ce moment-là.

Hier, aux Communes, M. Stanley Knowles a exprimé l'espoir que le gouvernement augmente les pensions de vieillesse à \$75 avant d'appliquer son régime contributoire de retraite si le gouvernement doit mettre passablement de temps à faire adopter ce dernier projet de loi.

Le gouvernement a indiqué qu'il considère l'augmentation des pensions de vieillesse et le programme contributoire de retraite comme un tout indissoluble.



Johnson en tournée dans l'Ouest du pays

QUEBEC, (DNC). — Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a entrepris hier un voyage d'études dans l'Ouest canadien. Il veut prendre contact avec les chefs politiques des diverses provinces et cueillir des informations qui lui serviront dans les travaux entrepris par le comité parlementaire de la constitution, dont il est membre, et pour la rédaction du mémoire de l'Union nationale à l'intention de la Commission Laurendeau-Dunton.

M. Johnson s'arrêtera dans les principales villes du Canada, jusqu'à Victoria. A Regina, il participera à la Conférence des parlementaires canadiens, qui se tiendra du 11 au 17 août. M. Paul Allard, député de l'Union nationale dans le comté de Beauce, prendra également à cette conférence.

Le chef de l'Union nationale reviendra à Québec au début de septembre.

ILLEGALITE DE L'ETATISATION DE BC ELECTRIC

Le gouvernement de C.B. projette d'en appeler de la décision du juge Left

VANCOUVER. — Le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique projette d'en appeler du jugement rendu par la Cour suprême de cette province selon lequel la nationalisation de la B. C. Electric il y a deux ans au prix de \$172,000,000 est constitutionnellement invalide. Traversant une période noire de son règne, le gouvernement de M. Bennett a fait savoir hier que les difficultés qu'il affronte ne commandent pas une élection, mais qu'elles constituent de simples problèmes administratifs. De leur côté, les autorités de l'ancienne B. C. Electric se sont présentées au siège social de la compagnie hier, dans un premier geste pour reprendre possession de leur ancien bien.

Le procureur-général M. Robert Bonner a annoncé hier que le gouvernement créditiste de Colombie-Britannique a l'intention d'interjeter appel de la décision du juge en chef de la Cour suprême, Sherwood Left déclarant invalide l'expropriation de la British Columbia Electric Company.

Il a déclaré aux journalistes à l'issue d'une réunion du cabinet provincial convoquée à la suite de l'annonce de la décision du juge Left que son gouvernement considère qu'il y a lieu de croire qu'on peut interjeter appel.

Le chef du parti libéral provincial, M. Ray Perrault, a déclaré hier soir qu'à la suite de cette décision de la cour, la province n'a qu'une voie à suivre : régler ce problème par voie de négociation.

Par ailleurs à Ottawa, le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin a exprimé l'avis que la décision de la Cour suprême de Colombie-Britannique n'aura pas de répercussions sur le traité sur le fleuve Columbia.

Le jugement de la Cour suprême établit notamment que l'actif de B.C. Electric au moment de l'étatisation s'élevait à \$192,828,125 plutôt qu'à \$171,833,052, somme qui a payé le gouvernement provincial.

M. A. Bruce Robertson, président de B.C. Power, a dit au cours d'une conférence de presse qu'il invitait le premier ministre M. W.A.C. Bennett à négocier un "prix adéquat" pour l'actif de B.C. Electric. Il a refusé de dire le prix que sa compagnie demanderait mais il a donné à entendre qu'il serait supérieur aux \$192,000,000 mentionnés dans le jugement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

"B.C. Electric a sensiblement accru sa valeur depuis 1961", a-t-il déclaré. "Nous devons consulter les registres." Entre-temps, il a dit que B.C. Power prendrait des mesures légales visant à reposséder B. C. Electric.

Le premier ministre de la province, M. Bennett, n'a fait aucun commentaire sur le jugement de la Cour suprême provinciale qui remet en question les grands projets de son gouvernement de mise en valeur des ressources du fleuve Columbia et de la rivière La Paix.

Le procureur général, M. Bonner, a déclaré pour sa part que l'aspect monétaire de la question était relégué à un deuxième plan maintenant que la question d'invalidité constitutionnelle avait été soulevée.

Le chef du parti progressiste-conservateur de la Colombie-Britannique, M. David Fulton, a dit hier soir que le jugement

Nos informations internationales à la page 7

Les bibliothèques publiques, exemptes de la taxe de 11 p.c.

OTTAWA. — Le gouvernement a de nouveau reculé hier par rapport aux projets budgétaires exposés le 13 juin, en acceptant d'exempter les bibliothèques publiques de la taxe de 11 p.c. sur les achats de matériel de construction.

M. Gordon, ministre des finances, a annoncé cette nouvelle alors que les Communes reprenaient le débat sur la taxe de vente concernant les matériaux de construction et les machines destinées à la production.

Le 8 juillet, M. Gordon avait annoncé que les écoles et les universités seraient dispensées de cette taxe. Depuis lors, des groupes de l'opposition ont insisté auprès de M. Gordon pour qu'il exempte également de cette mesure les bibliothèques publiques. Il a déclaré hier : "Nous en sommes venus à la conclusion que cette exemption devait être assurée."

Le gouvernement a, le 8 juillet, réduit cette taxe à 4 p.c., à compter du 14 juin. Elle sera portée à 8 p.c. le 1er avril 1964, et à 11 p.c. le 1er janvier 1965.

Les municipalités

M. Gordon a également proposé hier un amendement à la loi sur la taxe d'accise pour satisfaire aux demandes de l'opposition. Cette dernière s'oppose à une définition du mot municipalité qui figure dans un paragraphe concernant les exemptions de taxe quand il s'agit d'installer des dispositifs d'égout et d'épuration des eaux. En vertu de l'amendement demandé, toute municipalité qui ne répond pas à la définition donnée dans la loi peut être classée comme agglomération de ce genre en vertu d'un décret.

Au cours du débat, M. Louis-Joseph Pigeon, député conservateur de Joliette - L'Assomption - Montcalm, a déclaré que les corporations de la Couronne dans les provinces devraient être exemptes de la taxe. Il a demandé à M. Gordon si M. Lesage ou tout autre premier ministre d'une province lui avait fait des requêtes en ce sens. M. Gordon a répondu : "Ils ne me l'ont pas demandé."

Le Canada vendrait pour plus de \$300 millions de blé à la Chine communiste

OTTAWA (DNC). — Le Canada est en marche de conclure avec la Chine populaire une nouvelle entente à long terme pour la vente de céréales, a-t-on appris hier. La transaction sera complétée avant la fin de la semaine ne sera pas moins importante que celle qui avait été signée en avril 1961 par la Commission canadienne du blé.

L'entente de 1961 expirera le 31 décembre prochain. Elle comportait, durant cette période, la vente de 186,7 millions de boisseaux de blé et de 46,7 millions de boisseaux d'orge d'une valeur approximative de 362 millions de dollars.

Les négociations se poursuivent depuis plusieurs semaines à Hong-Kong entre M. W. C. McNamara, président de la Commission canadienne du blé, et les représentants de la Chine continentale. Elles ont été longues et pénibles, car la Chine réclamait l'ouverture de certains marchés au Canada afin d'y exporter ses produits en échange de ses achats de céréales. Il semble néanmoins que les pourparlers soient sur le point d'aboutir et de produire pour le Canada des résultats aussi heureux que ceux d'avril 1961.

On croit que le ministre du Commerce, M. Mitchell Sharp, responsable de la commission du blé, fera rapport des négociations à la Chambre aujourd'hui ou demain et révélera en même temps les termes de la nouvelle entente.

Celle-ci procurera un grand soulagement aux fermiers de l'Ouest qui craignaient de ne pouvoir trouver, cette année, des débouchés suffisants pour absorber leurs produits. La réalisation de cette entente, selon toute indication, dépassera le sommet de 678 millions de boisseaux atteint en 1952.

Ottawa projette : un seul agent acheteur pour le gouvernement

OTTAWA — M. Drury, ministre de la Production de la Défense, a déclaré hier qu'un des buts poursuivis actuellement par le gouvernement fédéral est de réaliser une des grandes propositions du rapport Glasco sur l'organisation gouvernementale : créer un seul agent d'achat pour le gouvernement fédéral. Il a précisé que cela pourrait se faire au cours de l'an prochain, la nouvelle agence naissant du ministère de la Production de la Défense, actuellement chargé des achats du ministère de la Défense.

M. Drury, qui a pris la parole devant la commission de la Défense, aux Communes, a également annoncé qu'un embryon d'agence de fournitures de guerre avait été créé pour diriger la production, la distribution et imposer les prix dans l'éventualité d'une urgence nationale. Il a précisé qu'on avait créé un organisme temporaire qui ferait face aux besoins du pays en ravitaillement au cours des premières semaines suivant une attaque contre l'Amérique du Nord.

Le ministre, qui dirige également le ministère de l'Industrie nouvellement créé, a déclaré que cet organisme s'occuperait des industries de la défense, rôle joué auparavant par le ministère de la production à la défense.

En attendant, a dit le ministre, le ministère de la production à la défense, "est actuellement engagé dans des recherches faites dans le but de le transformer en agence d'approvisionnement général pour tous les produits et services dont a besoin le gouvernement".

M. Drury a subi le feu des critiques au cours de sa première déposition devant la commission. M. Harold Winch, député NPD de Vancouver-Est, a déclaré qu'il ne peut comprendre pourquoi le ministère de la production de la défense n'envoie pas de produits alimentaires canadiens aux forces du Canada en Europe. Il a expliqué que nos troupes en Europe ont du fromage sud-africain, des conserves des Etats-Unis, et de la viande de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Le ministre a répondu qu'il étudierait la question.

M. Grant Deachman, député libéral de Vancouver-Quadra, a déclaré que les contrôles sur les achats, les stocks et la distribution de produits des

SARTO FOURNIER : réclame un comité sénatorial pour étudier

- les problèmes de l'Exposition
- le projet de loterie nationale
- l'exploitation des mines d'or

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Le sénateur Sarto Fournier (Delanadière) a réclamé hier la formation de comités spéciaux du Sénat pour l'étude des problèmes relatifs à l'Exposition universelle de 1967, à la tenue d'une loterie nationale et à l'exploitation des mines d'or.

Le sénateur, qui participait au débat en réponse au discours du Trône, a particulièrement insisté sur la question de l'Expo '67. "Il est urgent, a-t-il dit, que le Parlement s'arrête à penser à l'organisation du pavillon du Canada. Un comité du Sénat devrait se charger d'étudier ce problème et transmettre ses suggestions au gouvernement".

M. Fournier y est allé de sa propre suggestion. "Pourquoi ne reproduirait-on pas l'image du Canada en relief, ses principales villes, ses principaux centres, afin de donner aux centaines de milliers de visiteurs étrangers l'idée la plus exacte possible de ce merveilleux pays dans lequel nous vivons?"

Il a cependant fait observer que les Montréalais allaient dé-

penser 20 fois plus d'argent que les autres citoyens du pays afin d'assurer le succès de l'entreprise, "succès dont le mérite rejallera sur tout le Canada". Il a donc réclamé de nouveau — comme il l'avait fait l'an dernier — un amendement à la loi sur l'Expo afin de procurer à Montréal une voix égale à celles du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral dans la liquidation des travaux de l'Expo au lendemain de sa tenue. "Sinon, a-t-il dit, Montréal sera forcée de vendre à l'entreprise privée la nouvelle île Notre-Dame. Elle n'aura pas d'autre choix. Ce sera une disgrâce. Il faut aider Montréal à conserver ce morceau de terre. Il me semble que ce serait un crime que de le laisser perdre. L'oeuvre de l'Expo '67 doit rester pour que les Canadiens des générations futures puissent en profiter".

Le sénateur Sarto Fournier a demandé également qu'un comité du Sénat se charge d'étudier les difficultés relatives à la tenue d'une loterie nationale. Il s'est personnellement

Voilà à la p. 2 : Les problèmes

Thompson vote contre Grégoire

OTTAWA — Le chef du Crédit social, Robert Thompson, et deux autres députés, créditistes de l'Ouest se sont joints hier aux membres des trois autres partis pour renverser un projet d'amendement soumis par Gilles Grégoire, critique financier du parti.

Le vote a été de 75 voix contre 6, cinq députés créditistes du Québec votant avec Grégoire. L'amendement suggérait à remplacer le mot "peut" par le mot "doit" dans le texte autorisant le ministre des finances à accorder des exemptions à la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

Voilà à la p. 2 : Le Québec me

Le Québec ne doit plus rejeter sur Ottawa la responsabilité du chômage

"Si un gouvernement provincial peut être réélu, il doit faire des efforts positifs dans le but d'augmenter le taux de croissance de la province qu'il administre. Si un gouvernement provincial veut être réélu, il ne lui suffira plus de rejeter sur Ottawa la responsabilité du chômage".

C'est en ces termes que M. Eric Kierans, président des Bourses canadienne et de Montréal, s'est adressé hier soir aux partisans libéraux du comté de Notre-Dame-de-Grâce, peu après avoir été choisi candidat officiel de ce parti aux élections complémentaires qui se tiendront bientôt en vue de pourvoir le siège laissé vacant par le décès inopiné de M. Paul Earl, ancien ministre du revenu québécois.

M. Kierans a donné un aperçu de l'aide qu'il entend apporter au gouvernement québécois advenant son élection dans Notre-Dame-de-Grâce, en précisant que, selon lui, "le problème est fondamentalement économique : nos marchands, nos bûcherons, nos mineurs, nos agriculteurs et nos directeurs de caisses populaires savent tous fort bien que nous ne sommes pas aussi prospère que nous pourrions l'être, qu'il y a beaucoup de gens sans travail et que l'avenir de notre expansion économique est incertain. Il existe dans le Québec une atmosphère subtile d'agitation et de mécontentement dont la solution fondamentale est de nature économique. Les gens du Québec veulent plus de travail".

"Ainsi, le problème d'assurer la position du Canada et du Québec dans cette période 1960 - 1970 est essentiellement un problème de directives gouvernementales avisées, tout particulièrement dans le domaine de la politique économique, financière et commerciale."

La candidature de M. Kierans a été décidée à l'unanimité. En effet, M. James Doherty, qui avait exprimé l'intention de faire la lutte à l'économiste montréalais, s'est désisté au dernier moment.

La vacance provoquée par le décès de M. Earl prive le gouvernement, depuis quelques mois, d'un ministre du revenu. Le portefeuille de ce ministère est détenu, dans l'intervalle, par le chef du gouvernement lui-même, déjà chargé des finances

Voilà à la p. 2 : Le Québec me

Le Québec souffre d'une grave pénurie d'ingénieurs forestiers : 3 inscrits

Par Evelyn GAGNON

QUEBEC. — Le Québec ne produit pas actuellement des ingénieurs forestiers en nombre suffisant pour répondre à la demande. Au surplus, la direction de la faculté d'arpentage et de génie forestier de l'université Laval, la seule faculté du genre dans la province, s'inquiète vivement d'une baisse dans le nombre d'étudiants qui s'inscrivent chaque année à cette faculté.

De sources informées, LE DEVOIR a appris que, il y a environ trois semaines, la faculté n'avait reçu que trois demandes d'inscriptions pour l'année académique qui vient. D'autres demandes se sont ajoutées depuis, mais le total ne dépasse pas la cinquantaine.

Interrogé à ce sujet, le secrétaire de la faculté d'arpentage et de génie forestier, M. Roger Gosselin, a déclaré que pour répondre aux demandes provenant tant des grandes compagnies forestières que du gouvernement, la faculté devrait produire au moins une trentaine de finissants dans chacune des deux disciplines, soit l'arpentage et le génie forestier, chaque année. Or, en mai dernier, il y avait seulement 13 finissants en génie forestier et 19 en arpentage. Depuis quelques années, les inscriptions à la faculté en première année se chiffrent à cinquante environ. Comme il y a de 10 à 20 pour cent d'échecs dans les premières années, le nombre d'ingénieurs forestiers et d'arpentiers compétents est insuffisant au Québec.

Il n'y a que quatre facultés de génie forestier au Canada, dont celle de Laval, une en Colombie-Britannique, une en Ontario et une au Nouveau-Brunswick. Le faible recrutement à la faculté de Laval entraîne donc des conséquences graves pour le Québec.



Voilà à la p. 2 : Les problèmes

Thompson vote contre Grégoire

OTTAWA — Le chef du Crédit social, Robert Thompson, et deux autres députés, créditistes de l'Ouest se sont joints hier aux membres des trois autres partis pour renverser un projet d'amendement soumis par Gilles Grégoire, critique financier du parti.

Le vote a été de 75 voix contre 6, cinq députés créditistes du Québec votant avec Grégoire. L'amendement suggérait à remplacer le mot "peut" par le mot "doit" dans le texte autorisant le ministre des finances à accorder des exemptions à la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

Voilà à la p. 2 : Le Québec me

MÉTÉOROLOGIE Ensoleillé - Plus chaud Maximum : 75 Gratuité de SHEARER LUMBER CO. LTD MONTREAL	FÊTE DU JOUR Saint Ignace de Loyola, confesseur. Les librairies F. PILON INC. Papeterie - Dactylographes Accessoires de bureau
--	--



breuses que lui présentait ses électeurs, et il ne ménageait ni son temps ni son dévouement pour trouver les solutions les meilleures et obtenir justice pour tous.

Tant en mon nom personnel qu'en celui du gouvernement que je dirige, j'offre mes plus sincères condoléances à Mme Castonguay et aux membres de la famille si cruellement éprouvée, ainsi qu'à la population du comté de Matane et à celle de la municipalité des Boules dont le regrette disparu a été maire pendant une dizaine d'années."

ESSAIS-H: les trois "Grands" se félicitent de l'accord...

Le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a annoncé hier au siège de l'ONU que le traité tripartite d'interdiction des expériences thermo-nucléaires dans l'atmosphère, les hautes altitudes et sous la mer, serait signé officiellement à Moscou le 5 août. M. Thant a ajouté qu'il espère assister personnellement à la cérémonie. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique ont invité le secrétaire général de l'organisme international à la rencontre du 5 août.

Pendant ce temps, à Genève, les travaux de la conférence du 17 sur le désarmement ont pris des déclarations des délégués de trois pays signataires du traité de Moscou. Les représentants de Londres, Moscou et Washington se sont engagés, au nom de leur pays respectif, à poursuivre leurs efforts en vue d'un traité mondial sur le désarmement intégral.

Ces déclarations viennent 48 heures après celles du général de Gaulle, qui, au cours de sa conférence de presse de lundi, a lancé une invitation aux puissances dites atomiques, les priant à une conférence, dans la capitale française des cet automne, en vue de mettre au point les modalités d'un traité plus précis sur l'interdiction, non seulement des expériences thermo-nucléaires dans des endroits donnés, mais également sur la destruction des réserves d'engins nucléaires et de leurs véhicules porteurs.

Selon le président de Gaulle, c'est dans ce sens seulement qu'une entente internationale peut réellement servir la cause de la paix.

Hier à Pékin, les organes de presse de la Chine populaire ont continué leurs reproches aux signataires du traité de Moscou, affirmant qu'il ne pouvait s'agir, dans l'occurrence, que d'un marché de dupes pour les pays "non-nucléaires" au profit des trois Super-Grands. Dans des termes résolument moins teintés de diplomatie, c'était l'opinion émise par le général de Gaulle à Paris.

La conférence de Genève

A Genève, M. Charles C. Stelle, délégué des Etats-Unis, et M. Peter Thomas, ministre d'Etat britannique, ont déclaré que les puissances occidentales étaient heureuses de l'accord de Moscou interdisant les essais dans l'espace, l'atmosphère et sous l'eau.

M. Semvov Tsarapine, délégué de l'URSS, a déclaré que lors des entretiens tripartites de Moscou "la volonté d'accord a été plus forte que la résistance des ennemis de la détente internationale", a-t-il dit.

Le communiqué préconise "l'interdiction complète et absolue des armes nucléaires et leur destruction" et propose une conférence des chefs de gouvernement de tous les pays du monde.

"Grâce au traité paraphé à Moscou, les trois puissances nucléaires essaient de consolider leur monopole atomique et de lier les mains des pays épris de paix qui sont soumis à leur menace conclut "Chine Nouvelle".

L'accord de Moscou, a poursuivi le délégué soviétique, ouvre la porte à la solution d'autres problèmes. "Notre objectif doit être un désarmement complet, pour que prenne fin la course aux armements", a-t-il dit.

"Le" pacte de non-agression

M. Tsarapine a souligné l'importance qu'attache l'Union soviétique à la conclusion d'un pacte de non-agression entre l'OTAN et les pays du pacte de Varsovie. Chacune des parties devrait consulter ses alliés, puis discuter de la question à Genève. La conférence du désarmement, a ajouté M. Tsarapine, devrait également discuter du blocage des budgets militaires et des mesures susceptibles de réduire les dangers de guerre.

A ce propos, M. Tsarapine a rappelé la proposition faite le 19 juillet par M. Khrouchtchev, relative aux postes de contrôle sur le territoire des grandes puissances, et à l'envoi d'observateurs. D'autre part, a-t-il dit, d'autres efforts devraient être tentés en vue d'un accord sur les zones d'interdiction. M. Tsarapine a dit enfin que l'accord de Moscou représente une nouvelle justification de la thèse de la co-existence pacifique entre pays à régime politique différent.

Les "anti-coexistence"

Pendant ce temps, dans la capitale chinoise, un communiqué publié par l'agence officielle de presse qualifiée d'opération frauduleuse sur une grande échelle et ayant pour but de tromper les peuples du monde entier, le traité de Moscou.

"Le traité d'interdiction partielle va à l'encontre des vœux exprimés par les peuples épris de paix du monde entier", ajoute le communiqué, qui affirme également: "Le gouvernement chinois s'oppose fermement à ce traité, qui nuit aux intérêts des peuples du monde entier et à la cause de la paix mondiale".

Le traité, toujours selon Pékin, n'aura aucun effet sur "les préparatifs pour une guerre nucléaire des Etats-Unis et leur chantage atomique".

"Il n'empêchera pas les Etats-Unis de disséminer les armes nucléaires, de renforcer leur potentiel atomique ou de proférer des menaces nucléaires".

"Le communiqué préconise "l'interdiction complète et absolue des armes nucléaires et leur destruction" et propose une conférence des chefs de gouvernement de tous les pays du monde".

"Grâce au traité paraphé à Moscou, les trois puissances nucléaires essaient de consolider leur monopole atomique et de lier les mains des pays épris de paix qui sont soumis à leur menace conclut "Chine Nouvelle".

L'accord de Moscou, a poursuivi le délégué soviétique, ouvre la porte à la solution d'autres problèmes. "Notre objectif doit être un désarmement complet, pour que prenne fin la course aux armements", a-t-il dit.

Le conseiller Alie demande qu'on rende public le dossier de la Place des Arts

Le conseiller municipal Fernand Alie, membre du Parti civique de Montréal, est intervenu hier, au cours de la séance

Le conseil municipal a étudié une centaine de résolutions hier

Les conseillers municipaux ont considéré hier un ordre du jour qui compte pas moins d'une centaine de résolutions. Les administrateurs des divers services municipaux ont réclamé des crédits de \$4,000,000 surtout pour des améliorations et des expropriations. Plusieurs règlements de zonage ont été également proposés.

Un crédit de \$1,000,000 servira à l'expropriation d'immeubles et de terrains du village aux Oies, dans le secteur de la pointe St-Charles. La Cité va acquérir une étendue de 1.9 milles carrés et tout ce qui s'y trouve sera démolit. Cette zone est délimitée par les rues Bridge et Riverside, le canal Lachine, l'arrière de la rue Britannia. Le gouvernement fédéral offre un octroi qui défraie la moitié du coût d'acquisition et de démolition.

L'aménagement de la station Papineau du métro entraînera l'expropriation au coût de \$869,021, d'immeubles entre les rues Cartier, Dorion, De Montigny et Ste-Catherine.

D'autres travaux publics au coût de \$1,000,000 comprennent des améliorations au système de communications: \$235,000; des égouts d'eau de surface, rue Saint-Jacques et place d'Youville: \$300,000; la réfection des chambres d'entrée du système d'aqueduc: \$145,000. L'aménagement de cinq chutes à neige dans le collecteur Saint-Pierre: \$200,000. Divers travaux d'importance locale de trottoirs et d'égout sont également prévus.

Les conseillers procéderont à l'étude en seconde lecture des règlements qui ont trait aux guides touristiques, à la distribution du lait, à celle des matières inflammables le long du tracé du métro; au zonage dans Notre-Dame-de-Grâce.

L'administration municipale portera également à l'attention des conseillers un rapport sur les progrès de la construction du métro.

"Notre catéchisme..."

(Suite de la page 5)

lusion. Car, de toutes manières, une difficulté reste, à mon avis, elle est insurmontable, si, comme je le crois, elle tient à la nature même des choses. C'est que l'héritage des valeurs religieuses, contrairement à l'orthographe et à l'arithmétique, ne se transmet que dans une mesure relativement limitée par voie d'"enseignement", quelle que soit la qualité du livre qui le propose et quel que soit le raffinement pédagogique du maître qui en fait usage. Il faut avoir le courage de le dire: le meilleur catéchisme du monde ne changera pas notablement la situation aussi longtemps que la famille ne sera, et à toutes latitudes, ne pourra être, dans l'ordre de la transmission des valeurs religieuses, que la succursale appauvrie d'une "récitation" scolaire.

Pour l'avenir immédiat, le P. Audet propose le renouvellement de nos catéchismes, particulièrement les catéchismes de première et de deuxième années. Quant au CATECHISME CATHOLIQUE, qui se situe à un tout autre niveau et qui est une oeuvre réfléchie, le moment est venu d'en soumettre la refonte.

"Ce qui nous a été donné, affirme le P. Audet, c'est un "manuel" de catéchèse qui, il faut bien le dire, fait un peu trop penser à une simple radiographie de "manuels" de théologie".

ce du Conseil municipal, au sujet des rapports entre la cité et la Corporation Sir Georges-Etienne-Cartier qui construit et administrera la Place des Arts. Le conseiller Alie a demandé au conseil de "prier le comité exécutif d'étudier l'opportunité de produire les dossiers qui ont trait aux rapports entre la cité et la Corporation Sir Georges-Etienne-Cartier". Il souhaite également que la Corporation "soit invitée à produire ses états financiers montrant l'utilisation des crédits que la cité a mis à sa disposition".

Le Québec souffre d'une...

(Suite de la première page)

Au moins une grande compagnie forestière au Québec a institué récemment une nouvelle échelle de salaires, d'après laquelle l'ingénieur forestier recevrait \$8,000 après trois ans de travail. D'autres compagnies suivront peut-être cet exemple.

Selon le secrétaire de la faculté d'arpentage et de génie forestier de Laval, M. Gosselin, la cause principale du recrutement insuffisant à cette faculté, c'est l'image populaire de l'ingénieur forestier en garde encore une idée qui correspond à des conditions dépassées. L'image d'un individu équipé d'une scie et de bottes, qui travaille dans des conditions difficiles et hasardeuses en pleine forêt. Pourtant, souligne M. Gosselin, les conditions de travail, de l'ingénieur forestier se sont sensiblement améliorées depuis une dizaine d'années.

Pour activer le recrutement des ingénieurs forestiers et des arpenteurs, ajoute M. Gosselin, il faudrait une campagne d'information bien menée. Mais l'université n'a pas trouvé jusqu'à maintenant, les moyens financiers d'entreprendre une telle campagne.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

ACCIDENT

GANDER. — Un avion du type "Super Constellation" de la marine américaine s'est écrasé au sol, à l'atterrissage, et a pris feu, à Gander.

On ignore dans l'immédiat le nombre de personnes qui se trouvaient à bord ou le nombre de victimes.

D'après les premières informations, tous les membres de l'équipage de l'avion auraient échappé à la mort. L'incendie a été combattu par les pompiers de l'aéroport, la gendarmerie royale, et des volontaires.

STATISTIQUES

L'indice composé de l'emploi dans l'industrie du Canada était à 124.3 en mai, alors qu'il était à 119.3 en avril et à 121.3 en mai 1961. C'est le Bureau fédéral de la statistique qui a rapporté, hier, cette nouvelle.

Ces chiffres sont établis à partir de l'indice 100 atteint en 1949.

Pour la même période, les salaires étaient en moyenne dans l'industrie de \$83.67 par semaine, ce qui représente une augmentation de 14 cts par rapport à avril, et de \$2.38 par rapport à mai 1962.

L'ECONOMIQUE

OTTAWA. — Le comité canado-américain des ministres du commerce et des affaires économiques se réunira à Washington les 20 et 21 septembre, selon le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin. Ce comité a été établi en 1953. Sa dernière réunion, à Ottawa, remonte au mois de janvier 1962. Il y a alternance des rencontres entre les deux capitales. Les ministres Martin, Sharp (commerce), Gordon (finances) et Hays, (agriculture) prendront part à cette rencontre.

Milice

Plus de 300 étudiants suivent présentement à Valcartier la deuxième phase de leur programme d'entraînement spécial dont le but est de remplir les cadres des unités de milice. Ils en sont maintenant rendus à leur quatrième semaine et leur enthousiasme augmente sans cesse. Ils sont dirigés par le major Mailas du Royal 22e Régiment.

HOMMAGE

OTTAWA. — L'adhésion du Japon à l'Organisation pour la coopération économique et le développement a été accueillie avec joie par M. Paul Martin, ministre des affaires extérieures du Canada. Il y voit la preuve nouvelle d'une collaboration croissante du Japon avec les pays d'Europe et d'Amérique du nord. Selon M. Martin, la puissance industrielle du Japon pourrait apporter une authentique contribution à l'organisation internationale.

SCISSON

Vancouver. — Le Syndicat des pêcheurs et des travailleurs unis est divisé en Colombie-Britannique. Ses membres à Campbell River ont voté par 166 voix contre 93 contre leurs chefs provinciaux dans les cadres de la grève qui dure depuis deux semaines dans les pêcheries.

RELIGION

Regina. — Le très révérend F. D. Coggan, archevêque de York et le second prélat en importance dans l'Eglise d'Angleterre, vient de déclarer sa certitude que les chrétiens, en général, résistent victorieusement à la tentation de fuir la religion pour poursuivre des buts matérialistes. Il est en tournée d'un océan à l'autre au Canada avant d'assister à un grand congrès anglican à Toronto, le mois prochain.

Les problèmes...

(Suite de la première page)

prononcé en faveur de loteries sous l'autorité du gouvernement "comme moyen de réaliser des revenus supplémentaires en même temps que pour décourager le Gambling".

M. Fournier a enfin exprimé l'opinion que le Sénat devrait aborder sans délai l'étude des problèmes relatifs à l'exploitation des mines d'or. En 1948, a-t-il rappelé, le Canada comptait 101 mines d'or; aujourd'hui il n'en compte plus que 48, dont 39 ne parviennent à subsister que grâce aux subventions qui leur sont versées par le gouvernement fédéral en vertu de la loi d'aide aux mines d'or. En 1949, le Canada produisait cinq millions d'onces d'or d'une valeur totale de \$184 millions; en 1962, il n'a produit que quatre millions d'onces d'une valeur de \$155 millions. Durant la même période, la main-d'œuvre engagée dans l'extraction et l'affinage de l'or est tombée de 22,500 à 18,000.

"Voilà, a dit M. Fournier, une industrie essentielle à l'essor économique de notre pays qui souffre d'anémie chronique. Le Canada est le 2e plus grand producteur d'or au monde et, pourtant, ses mines sont condamnées à vivre artificiellement".

Le sénateur a suggéré l'établissement d'un plan décennal visant à redonner plus de vigueur à l'industrie de l'or.

Avant d'aborder le sujet principal de son discours, le sénateur Fournier avait demandé au Sénat d'intégrer au procès-verbal de ses délibérations l'encyclique "Pacem in Terris" du pape Jean XXIII. "Ce message, a-t-il souligné, est sans doute le document le plus lumineux qui ait jamais été écrit de main d'homme. Il contient la formule du bonheur personnel et collectif. Je pense que nous trouverions profit à l'insérer dans le livre de nos délibérations".

Le Québec ne...

(Suite de la première page)

et des relations fédérales-provinciales.

L'opinion la plus communément avancée, au sujet de "l'emploi" possible de M. Kierans, au sein du cabinet, veut que le premier ministre lui confie le revenu. S'il ne fait aucun doute que l'économiste n'envisage de quitter la Bourse qu'au prix d'un marouquin, une autre thèse semble devoir se confirmer.

M. Kierans, qui a déclaré récemment au DEVOIR qu'il ne se considérait pas comme le porte-parole de la minorité anglaise du Québec, préférait être celui de la majorité française auprès des Canadiens-Anglais. Ce point de vue explique sans doute l'affirmation de certaines personnes proches du candidat libéral dans NDG voulant que M. Kierans, s'il est élu, se voie confier le ministère des relations fédérales-provinciales.



L'Algérie

Au début de son numéro (juillet-août), *Esprit* présente deux textes pour servir à la compréhension de l'Algérie. Jacques Berque et Michel Laumay y offrent deux approches complémentaires de la personnalité algérienne, personnalité complexe, séduisante, anarchique peut-être...

Deux nations

Le comité du Québec de la Ligue des Jeunes communistes canadiens reconnaît, dans un communiqué, que le Canada est composé de deux nations et reconnaît le droit de chacune d'elles à l'autodétermination. Mais l'oppression du Canada français, affirme M. André Pelletier, ce n'est pas l'Anglais, mais bien l'impérialisme américain.

Accréditation

Le ministre fédéral du travail, M. Allan Rock, a annoncé que le 22 juillet, le conseil canadien des relations ouvrières a accredité le syndicat local no 1846 de l'International Longshoremen's Association, agent négociateur de deux groupes de manutentionnaires de marchandises au service de la J.C. Malone & Company Limited et de la Three Rivers Shipping Company Limited, aux hangars et aux quais de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Rassemblement pour l'Indépendance Nationale

C.P. 25 Laval-des-Rapides

ASSEMBLEE PUBLIQUE D'INFORMATION

Centre récréatif Ste-Gratude

11833 Lamoureux, Montréal-Nord

Mercredi le 31 juillet

Conférenciers: Pierre Bourgeault
Rodrigue Guité
Jean Garon

Tous sont invités entrée libre

NOS Suggestions

pour votre

DINER D'AFFAIRES

La maison du petit cochon vivant
Stationnement gratuit
Réservation: CR. 1-1188
St-Hubert et St-Gregoire

Dinners complets maintenant
\$3.75 et plus Pas de frais de couvert

THERESE GUERARD
soprano

Fernando CHIOCCIO
mezzo-soprano

Jean Elie
virtuose au piano

David SERKIN
basse

Votre endroit favori pour l'opéra

Le doyen

des restaurants
français

Le sanctuaire

de la vraie
cuisine française

Repas complets
à compter de

\$1.50

Dinners
à compter de

\$2.50

Cartes de crédit
acceptées
Licencié

Air climatisé
Stationnement
gratuit

2149 rue Mackay
Ouvert jusqu'à 1 a.m.

Montréal
VI. 2-9139



L'hospitalité européenne traditionnelle dans une atmosphère Rathskeller
MUSIQUE CONTINUELLE
DANSE TOUS LES SOIRS
APRES 6 H. P.M.
LE DIMANCHE APRES 4 H. P.M.
Excellent choix de vins européens.
Diner d'hommes d'affaires \$1.10 et plus Permis de la régie.

Heidelberg HOUSE
1498 Stanley, angle Burnside VI. 4-3914

Collège de Cornwall

Sous la direction des Clercs de St-Viateur
EXTERNAT ET PENSIONNAT

- (1) Cours secondaire bilingue (High School) conduisant à l'immatriculation junior d'Ontario
- (2) Cours universitaire conduisant au baccalauréat des arts de l'université d'Ottawa

Prospectus sur demande

C.P. 1059, Cornwall, Ont.

composez 112 code régional 613

Téls: WE. 2-1445 — WE. 2-2878

LE NOUVEAU DISQUE DE

CLAUDE LÉVEILLÉE

12" HI-FI FI. 303 VOL. 2 Rég. \$4.20 pour \$2.99

- Le dit rien
- L'hiver
- Avec nos yeux
- Frédéric
- Tu m'auras donnée
- Je viendrai mourir
- Coffre d'automne
- Comme guitare
- Par delà les âges

LE NOUVEAU DISQUE DE

LÉO FERRÉ

12" HI-FI CBLP 2018 Rég. \$4.20 pour \$2.99

- La langue française
- Mister Giorgina
- Les bonnes manières
- T'es chouette
- Ça t'a
- La vie est louche
- Ça s'élève à l'est
- La vieille pélerine
- Les Tziganes
- E. P. Love
- Plus jamais
- T'es rock, coco

AU MEME BAS PRIX: Vigneault — Julien — Ferré — Gauthier — Brassens, etc...
Brel — Leclerc — Aznavour — Clay — Dalida — Mills Davis — Brubeck — Mulligan
Cugat — Ken Griffin — Mahalia Jackson — Greco — Catherine Sauvage

MONTROSE

3168 EST. BELANGER — RA. 9-2833

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 10 h. p.m.

COMMANDES POSTALES
50¢ par 3 disques pour
frais de poste et d'emballage.
Taxe en plus.



L'assassiné Rocky Pearson

Les deux témoins de la Couronne dans l'affaire Rocky Pearson: Frank Watson (agent double?) et Donat Côté, anciens complices

Par Marcel VLEMINCKX

Frank Watson et Donat Côté sont les deux témoins-clés de la Couronne dans l'assassinat d'une brutalité inouïe de Keith "Rocky" Pearson. Cet assassinat a été commis le 26 juin 1961, il y a plus de deux ans, dans Jacques-Cartier. Ce matin, quatre individus passent l'enquête préliminaire dans cette cause de meurtre qualifié.

Les quatre prévenus sont George Aird (alias Côté), Armand Larose, Raymond Caza et Rosaire Daoust.

Si l'accusation soulevée contre eux par le bureau du procureur général est fondée, ils auraient assassiné Keith Pearson, un propriétaire d'imprimerie (et organisateur électoral) Donat Côté, un représentant en commerce (et organisateur électoral également) Raymond Caza ainsi qu'un certain Frank Watson, étaient après et hennés sous l'empire de mandats du coroner, Rémi Danseur, de Sorel.

Ils auraient enveloppé, dans une tente, le cadavre pour le transporter jusqu'à une grange près de St-Amable, dans le comté de Verchères.

L'encombrant colis a été enfoui sous le plancher de la grange et on a étendu du foin sur la cachette.

Quelques jours plus tard, un appel anonyme avertissait la Sûreté provinciale de la division de Montréal: "Cherchez le corps de Pearson dans une grange de la rive sud", disait la voix.

Le 5 juillet, après nombre de perquisitions, des policiers des environs faisaient la découverte du corps de Pearson. Subséquent, un propriétaire d'imprimerie (et organisateur électoral) Donat Côté, un représentant en commerce (et organisateur électoral également) Raymond Caza ainsi qu'un certain Frank Watson, étaient après et hennés sous l'empire de mandats du coroner, Rémi Danseur, de Sorel. On n'avait pu rien prouver contre eux.

Quinze jours plus tard, le 22 juillet 1961, Donat Côté, Frank Watson et Raymond Caza étaient libérés à l'issue de l'enquête publique du coroner à Sorel. On n'avait pu rien prouver contre eux.

A l'époque, la Sûreté provinciale recherchait également George Aird, Armand Larose et Rosaire Daoust. Tous et chacun, escortés par leur avocat se présenteraient éventuellement au quartier général de la Sûreté provinciale pour être interrogés... et relâchés. Dans ce monde de la pègre... le silence est tellement d'or!

Les mois ont passé. Il y a un an, Armand Larose a été grièvement blessé dans l'explosion

de dynamite reliée au démarreur de son automobile: on lui a amputé une jambe.

Il y a environ un an également, Frank Watson était gravement blessé à Ottawa: ses assaillants n'ont jamais été retracés.

Enfin, il y a trois semaines, le 11 juillet, l'imprimeur Donat Côté était grièvement blessé de trois balles de revolver tirées à bout portant par la portière de son automobile. C'était la besogne d'un inconnu.

Frank Watson, âgé de 44 ans, a un dossier judiciaire chargé, spécialement en Ontario. Il y a deux ans, on s'expliquait difficilement sa présence dans l'entourage de Keith "Rocky" Pearson. Depuis, des renseignements obtenus brèves par bribes, jettent une lumière plus forte sur cet homme.

Il avait connu Pearson au hasard de détention simultanée et commune. Libéré, il avait entendu dire que Pearson pro-

posait dans la région de Montréal et l'aurait approché pour du travail. Le petit caïd de la rive sud aurait fait de Watson son messager et chauffeur, son garde privé, car cet Ontario s'était vanté, à l'époque de leur rencontre, d'avoir tué deux ou trois personnes.

Il semble aussi que Watson aurait voulu jouer aux agents doubles pour se ménager certaines faveurs en certains milieux. Son offre a-t-elle été acceptée?

Mais quand survint l'assassinat de Pearson, Watson aurait fait machine arrière et se serait renfermé dans un mutisme intégral. Il connaissait trop la loi du milieu, les influences occultes qui agissent dans l'ombre, pour être un agent double authentique. Il sut se taire devant le coroner Danseur. Innocent légalement, l'homme repartit pour l'Ontario et ses délits mineurs coutumiers.

Malgré ses blessures graves, subies à Ottawa il y a près d'un an, Watson se refusait à toute

confiance jusqu'au jour où certains démolés avec la justice l'auraient relancé devant deux options: parler et obtenir une certaine protection de la police; ou bien se taire, et courir le risque d'être occis par les exécuteurs de la pègre.

Il semble qu'il serait consentant maintenant à raconter ce qu'il aurait vu le 26 juin 1961 dans le bureau de Keith "Rocky" Pearson à Jacques-Cartier.

Donat Côté, pour sa part, aurait été consentant "à se mettre à table" depuis quelques mois déjà. D'aucuns, dans les milieux de la pègre, auraient eu vent de ses velléités: la tentative d'exécution du 11 juillet dernier aurait inspiré à Côté un désir accru de se mettre en règle avec la justice.

Keith "Rocky" Pearson avait un lourd passé judiciaire à son actif: vols avec violence, attentats sur la personne. C'était un dur. En 1950, il avait été accusé du meurtre d'Aaron Marcovitch. Il avait été acquitté de même que son présumé complice Charles "The Kid" Wagner. Ce dernier était assassiné à son tour et un certain Frank "The Bat" Battaglia était accusé de ce meurtre... et acquitté. Douze heures après cet acquittement, on le retrouvait étranglé dans un champ de l'est montréalais.

L'enquête préliminaire qui débute aujourd'hui jettera sûrement quelque lumière sur le mobile de l'assassinat de Pearson. On sait, non officiellement, que ce mobile est de caractère politique. Quel poli-

ticien, roulé présumément par Pearson, a-t-il décidé que l'homme devait disparaître?



Frank Watson



Donat Côté et Raymond Caza (à l'arrière-plan)

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI, 31 JUILLET 1963

PREMIERE PHASE DE LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Laporte annonce: cours du soir sur la protection contre les incendies

Le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a annoncé hier à Montréal que l'Ecole polytechnique et l'Ecole d'architecture dispenseraient conjointement à compter de septembre des cours du soir sur la protection contre l'incendie.

Ces cours, le premier du genre au Canada, s'inscrivent comme première mesure visant à assurer une protection plus efficace contre les incendies, la seconde devant être, "d'ici la fin de l'année", la reorganisa-

tion ou la "refonte des cadres" du Commissariat des incendies, ainsi que l'a expliqué M. Laporte.

Ces cours sur la protection contre les incendies, une idée de l'Association des chefs de pompiers du Québec, s'adressent aux membres des services de prévention, d'assurance et de lutte contre l'incendie qui dépendent d'un organisme fédéral, provincial, municipal ou privé dans la région métropolitaine. Le ministre n'a pas écarté la possibilité que des cours du genre soient éventuellement dispensés dans d'autres régions du Québec mais il n'en est pas question pour le moment.

Le cours comporte 275 heures d'enseignement, de conférences, de démonstrations et de visites. L'enseignement, réparti sur deux ans, est donné le soir, les lundis et jeudis, de 7 h 30 à 10 h, de la mi-septembre à la mi-mai. Les élèves qui auront obtenu 80 pour cent et plus pour chacune des matières du cours recevront un certificat. Les frais de scolarité sont de \$100.00 pour chacune des deux années. Les frais de manuels pour la première année sont de \$15.00.

M. Laporte, de son côté, invite les divers corps publics ou privés intéressés à ce que leurs membres suivent de tels cours, à leur accorder les congés avec solde et les compensations nécessaires. "Il faut à tout prix, a-t-il dit, réduire le nombre des incendies et des cours du genre constituent une excellente initiative pour prévenir efficacement les incendies."

Pour la première année, le nombre des élèves est limité à environ cinquante. Le nombre d'individus susceptibles d'être directement intéressés à ce cours s'élève toutefois à plus de 600 selon des études qui ont été faites.

Ces cours sur la protection contre les incendies est passablement spécialisée et requiert de ceux qui le suivront une formation au moins équivalente à la dixième année.

On y étudiera par exemple la chimie et la physique du feu, le phénomène des explosions, les produits de combustion, ou encore les risques de feu dus aux combustibles solides, liquides et gazeux, aux produits chimiques, métaux et plastiques, aux poussières.

Les étudiants recevront également des leçons essentielles

de lecture et de préparation de plans: indication des matériaux et des éléments structuraux et architecturaux, etc.

Une brasserie serait construite à l'aide de capitaux canadiens-français à Candiac

L'établissement dans la région de Montréal, à Candiac, d'une brasserie, dont les capitaux et les administrateurs proviendraient en grande partie des milieux canadiens-français, est en voie de réalisation. "Cet établissement constitue un autre pas important dans la participation des notres à l'économie canadienne," a commenté le président du Conseil d'expansion économique, le lieutenant Sarto Marchand, après avoir pris connaissance des plans de construction de la Brasserie Continentale Limitée, à Candiac.

Les noms des administrateurs de cette société seront connus dans quelque temps. Le capital autorisé de la Brasserie Continentale Limitée est de \$10,000,000. La brasserie dont les plans ont été préparés sous la direction de l'ingénieur conseil Robert Waroway, de Miami Beach, sera érigée au coût de \$8,000,000. La majeure partie de ce capital est garantie par des intérêts canadiens-français.

"L'utilisation des techniques les plus modernes, quelle que soit leur origine, une abondante participation de capitaux cana-

diens et étrangers, la possession majoritaire des actions ordinaires par des Canadiens français et une majorité d'administrateurs canadiens-français, tels sont les éléments de la formule idéale au Québec, dont les investisseurs trouveront avantage à s'inspirer," a souligné le lieutenant Marchand.

La Brasserie Continentale Limitée envisage la fabrication d'une bière à fermentation naturelle, de type allemand; une entente a été conclue avec la brasserie Lehofer. La production sera en partie destinée à l'exportation aux États-Unis, mais l'on cherchera à développer le plus tôt possible un marché dans le Québec.

Des hommes d'affaires réputés s'intéressent à la nouvelle entreprise et la production doit débuter au cours de l'été 1964.

Un précédent dans les relations patronales-ouvrières

Une entente "au sommet" intervient entre les Métallos et la Dosco sur la sécurité

Un précédent a été créé hier dans le domaine des relations patronales-ouvrières alors que les représentants de la société Dosco et des Métallurgistes unis d'Amérique réunis à Montréal ont signé une entente établissant un régime uniforme de sécurité pour les 8,000 employés de la compagnie à travers le pays.

Le contrat oblige les employés et la compagnie à verser chacun \$1,000,000 annuellement pour subvenir à la sécurité des travailleurs de la Dosco par un régime uniforme d'assurance-hospitalisation, assurance-santé, assurance-accident, assurance-vie, fonds de retraite, etc.

Rencontré quelques instants après la signature de l'entente hier après-midi, M. Jean-Claude Lebel, directeur des relations publiques des Métallos, a exprimé l'avis que le nouveau contrat "au sommet" entre le syndicat et la compagnie portant sur la sécurité des travailleurs prépare la voie à des ententes à portée plus étendue qui incluront éventuellement les salaires.

La refonte et l'uniformisation des garanties et des retenues de sécurité pour tous les employés de la Dosco offre de nombreux avantages. Au départ, la formule permet de réduire le montant des retenues pour fins de sécurité en raison du plus grand nombre de travailleurs auxquels le régime s'applique désormais.

Elle permet ensuite à certaines sections du syndicat qui connaissent plus de difficultés à faire valoir leurs repré-

sentations sur le plan de la sécurité d'atteindre le degré de sécurité que connaissent les sections les plus avancées.

L'entente a été signée hier par M. R. Perry Pattie, directeur des relations industrielles de la Dosco, et M. C. M. Anson, vice-président de la compagnie d'une part, et par M. E. Park, directeur adjoint au Canada des Métallurgistes unis d'Amérique et par les présidents des onze sections

des métallos au pays, dont quatre se trouvent à Montréal.

Parmi les privilèges dont jouiront les travailleurs de la Dosco au terme de la nouvelle entente, signalons que l'assurance-vie auquel, chacun, a droit varie entre \$4,000 et \$5,000. L'indemnité prévue en cas de maladie est de \$50 par semaine durant 26 semaines.

M. Lebel a déclaré hier qu'advenant l'institution par le gouvernement du Québec d'un régime universel de retraite assumé par l'Etat, cer-

tains termes de l'entente devront être révisés.

Les modalités de ce régime de l'Etat sont nombreuses, a expliqué M. Lebel. Dans le cas d'un régime uniforme intéressant tous les citoyens, les métallos seront appelés à verser leur cotisation de retraite au gouvernement dans la proportion fixée par ce dernier, l'excédent — s'il y a — devant être versé à la compagnie d'assurance qui a obtenu le contrat signé hier.



Les Métallurgistes unis d'Amérique et les représentants de la Dosco ont signé une entente hier portant sur la sécurité sociale des 8,000 employés de la compagnie. On reconnaît dans l'ordre, M. E. Park, directeur adjoint des Métallos au Canada; M. C. M. Anson, vice-président de la Dosco et M. R. P. Pattie, directeur des relations industrielles à la Dosco. (PHOTO "LE DEVOIR")

Chaput a eu une défaillance hier

Épuisé par son long jeûne de trois semaines et démoralisé par la chaleur des derniers jours, M. Marcel Chaput a eu une légère défaillance. On note une forte augmentation de la teneur en albumine, ce qui indique que les protéines de l'organisme diminuent rapidement.

La suspension, ralentie par les jours chauds, a rapporté, à date, la somme de \$37,148.75. Le poids de M. Chaput est maintenant de 214 livres. Fait à noter, la moyenne des dons est d'environ \$5.00, ce qui fait que près de 8,000 personnes ont contribué au Fonds Marcel Chaput.

A peu près aucune société canadienne-française n'a souscrit à date. Les dons proviennent de gens peu fortunés.

Nouveaux hôpitaux dans la province

QUEBEC. — Pour le compte du ministère de la santé, le ministère des travaux publics réalisera bientôt trois importants projets de construction d'hôpitaux régionaux, dans autant de comtés de la province, ceux de Rivière-du-Loup, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean.

M. René Saint-Pierre, ministre des travaux publics du Québec, a désigné un groupe d'architectes et d'ingénieurs professionnels pour travailler à la conception et à la facturation des plans et devis en tenant compte des besoins à combler dans chacune des régions, tels que définis par le ministère de la santé. Ces plans et devis seront soumis à l'approbation du service de la construction des immeubles du ministère des travaux publics.

M. René Saint-Pierre, ministre des travaux publics, M. René Saint-Pierre accorde, après demandes de soumissions publiques, un contrat de \$34,700.00 à l'entrepreneur Raphaël Ruffo, de Montréal, pour la démolition de la vieille partie de l'ancien hôpital Sainte-Justine, à l'angle des rues Saint-Denis et Bellechasse, dans la métropole. C'était la plus basse entre neuf soumissions s'élevant jusqu'à \$97,000.00 et un dixième

me suggérant un prix de quelque \$145,000.00.

Ces travaux, qui se poursuivront pendant environ deux mois, ont pour but de libérer le terrain nécessaire à l'érection d'un immeuble ou le ministère du bien-être social et de la famille logera, outre des bureaux administratifs, divers services relevant de sa juridiction. On y aménagera des salles de cours du bien-être social. En outre le nouvel

L'ancien hôpital Ste - Justine sera démol

immeuble sera rattaché à l'édifice connu sous le nom de "Pavillon Saint-Vallier" qui vient d'être restauré pour recevoir non seulement les jeunes délinquants mais aussi des jeunes délinquantes, dans une section spécialement réservée pour elles.

Jusqu'ici, jeunes délinquants et délinquantes occupaient une bâtisse située coin Saint-Denis et boulevard Saint-Joseph où se trouvaient également

quelques bureaux du ministère déjà mentionnés. Les besoins croissants de la ville de Montréal dans le vaste domaine du bien-être social et familial ont nécessité l'aménagement de locaux beaucoup plus vastes qui présenteront désormais l'avantage additionnel de grouper, dans un même endroit facile d'accès, les services et commodités que le ministère du bien-être social et de la famille offre à la population de la métropole.

L'OFFRE LA PLUS EXTRAORDINAIRE JAMAIS VUE!...

de Paris, FRANCE

la sensationnelle

"SIMCA 5" 1963

LA VOITURE IDÉALE COMME 2e VOITURE

PRIX RÉGULIER \$1995.

EN GRAND SPECIAL \$1375.

Cette offre unique fait suite à une entente très spéciale conclue avec SIMCA du CANADA

VENEZ L'ESSAYER ET VOUS CONVIENDREZ AVEC NOUS QUE NOTRE OFFRE EST VRAIMENT LA PLUS AVANTAGEUSE JAMAIS FAITE

GARANTIE DE 12 MOIS OU DE 12,000 MILES SUR PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE

Notre salle de montre est ouverte tous les jours de 9 h. a.m. à 10 h. p.m.

4584, rue PAPINEAU

TEL.: 526-4401

EDITORIAL

La conférence de presse du général de Gaulle

Les conférences de presse du général de Gaulle sont remarquables à plusieurs égards. Elles sont rares. Elles ont lieu dans un climat d'intensité unique. Elles apportent à l'opinion un menu intellectuel de haute qualité. Elles sont suivies de réactions les plus vives à travers le monde.

La rencontre que de Gaulle a tenue lundi avec la presse n'a point fait exception à cette règle. Servi par les événements, le président de la France avait rendez-vous avec les journalistes au lendemain même de l'accord de Moscou sur les essais nucléaires. Il en a profité pour faire connaître ses vues sur trois sujets de grande actualité: le traité de Moscou, les relations de la France avec les Etats-Unis et l'avenir de l'Europe.

Sur le traité de Moscou, le général a été ferme et clair. Il approuve ce traité, mais n'entend pas y associer la France.

Le fond du problème, pour de Gaulle, ce n'est pas l'interdiction partielle des essais nucléaires mais la suppression des armes atomiques et le désarmement général. Il admet que des pays, comme l'URSS et les Etats-Unis, qui ont déjà accumulé assez de bombes pour détruire le monde deux ou trois fois, éprouvent le besoin de mettre un frein à leur production atomique. Mais il ne veut pas qu'une entente conclue en marge de la France soit considérée comme liant cette dernière.

Aussi la France continuera-t-elle, comme si rien ne s'était passé, son programme de mise à jour d'armes atomiques. Elle n'entend pas hypothéquer son avenir militaire et politique en s'associant à un traité dont les garanties sont fort limitées et dont la portée pratique semble devoir être réduite.

On retrouve l'homme obstiné, mais franc et loyal, qui ne se laisse pas séduire par les remous de l'opinion et qui juge de toutes choses à la lumière des intérêts supérieurs de la France. On peut reprocher à de Gaulle, dans ce cas-ci, de manquer de psychologie, mais une étude désintéressée du texte même de l'accord de Moscou révèle qu'il est loin d'avoir complètement tort.

De Gaulle a réaffirmé l'amitié traditionnelle qui relie la France aux Etats-Unis. Mais il n'a fait cette profession de foi que pour mieux marquer les oppositions profondes qui séparent présentement les deux pays. La courtoisie du langage adopté par le général de Gaulle ne doit tromper personne: jamais la politique française et la politique américaine n'ont été si éloignées depuis plusieurs années.

Les points de désaccord entre les deux pays sont multiples. La France n'accepte pas la politique nucléaire des Etats-Unis. Elle n'a pas pris la manière dont Washington a tenté, l'an dernier, de promouvoir l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen.

LES COMPROMIS EN POLITIQUE

L'accord Pearson-Lesage sur le programme d'aide fédérale aux municipalités facilite l'adoption de cette loi controversée et permettra au Québec d'en réduire les inconvénients au minimum. Mais le débat va sûrement continuer sur l'opportunité d'un pareil compromis, où M. Johnson voit un recul pour la souveraineté du Québec. D'ailleurs il ne s'agit pas de résoudre une difficulté exceptionnelle, car d'autres programmes conjoints vont surgir, notamment pour l'institution d'une caisse de retraite, pour l'aide à l'éducation, pour des bourses d'étude, etc.

Devant ces assauts répétés d'Ottawa, une partie de l'opinion canadienne-française adopte l'attitude qu'il faut résister à cette politique de centralisation. Ce point de vue peut difficilement conduire à une solution d'ensemble pour tout le pays puisque les autres provinces sont favorables à de telles interventions d'Ottawa dans leur juridiction et que le gouvernement central lui-même y voit un moyen d'exercer ses responsabilités quant à l'orientation de l'économie canadienne. Cette intransigence risque d'envenimer le conflit, et de nous aculer en dernière analyse à un choix redoutable: ou bien ce serait la rupture de la Confédération, ou bien, si pour une raison ou une autre, la population du Québec refusait cette solution extrême, le refus prolongé d'une solution de rechange nous exposerait à une centralisation que le temps aurait pu accentuer.

L'art du possible

Faut-il suivre ceux qui préconisent l'intransigence au nom des principes et de la constitution? Devons-nous accuser de trahison ceux qui cherchent des accommodements et des compromis? Après tout, la politique est l'art du possible; sauf dans un contexte héroïque ou corrélien assez rare, il s'agit surtout de déterminer ce qu'on peut faire et ce qu'on peut obtenir.

Dans l'entrevue qu'il accordait au Devoir samedi, le député libéral Jean-Luc Pépin

Elle craint aujourd'hui que le traité de Moscou ne soit un prétexte à des discussions qui se feraient par-dessus la tête de la France au sujet de l'avenir de Berlin et de l'Allemagne.

Le général de Gaulle a clairement indiqué qu'il entend pleinement profiter de la position nouvelle de la France, sur le terrain économique et politique, afin de faire en sorte que ces désaccords ne se règlent pas à l'avantage exclusif des Etats-Unis.

Par delà ces divergences, on perçoit des manières fondamentalement différentes de concevoir l'avenir du monde occidental.

Les Etats-Unis préconisent le concept d'une communauté atlantique où l'hégémonie américaine serait, en fait, directe et écrasante. La France veut d'abord réaliser une intégration avancée des six pays membres du Marché commun, afin que l'Europe redevenue un facteur important et autonome dans l'élaboration des décisions qui doivent affecter l'avenir du monde.

On sent que de Gaulle adhère ici à des vues fortement inspirées du passé. Il a étudié l'histoire et en a tiré des leçons salutaires. Mais on peut aussi se demander si de Gaulle mesure à leur juste portée deux facteurs qui ont fortement influencé la marche du monde au cours des trente dernières années.

De Gaulle semble minimiser l'importance des facteurs proprement idéologiques, par exemple lorsqu'il réduit la tension sino-soviétique et l'évolution récente du communisme international à des questions d'opportunisme intellectuel et de rivalité nationale. Cet homme continue à penser sa géographie en termes de Russes et de Chinois. Le marxisme comme système intellectuel ne lui dit pas grand-chose. C'est à se demander s'il ne laisse pas tomber ainsi un aspect très important de la réalité de notre temps.

De même de Gaulle pousse très loin le concept de souveraineté nationale, surtout en ce qui a trait à l'usage des armes atomiques. Paul-Henri Spaak lui reprochait récemment de penser ce problème en vase clos, comme si l'avenir d'un pays particulier, fût-il la France, pouvait désormais être assuré en marge de celui des grandes puissances nucléaires.

Le général de Gaulle incarne mieux que tout autre Européen les grandes leçons que l'homme d'Occident a su tirer de son passé. Quand il évoque l'histoire il le fait avec une autorité et une clarté qui commandent le respect.

Mais son mépris avoué pour certaines données idéologiques et sociales qui conditionnent la vie politique d'aujourd'hui confère à certaines de ses visions d'avenir un caractère plus hypothétique. C'est pourquoi on éprouve parfois plus de goût à l'entendre qu'à l'inclination à le suivre.

Claude RYAN

BLOCS NOTES

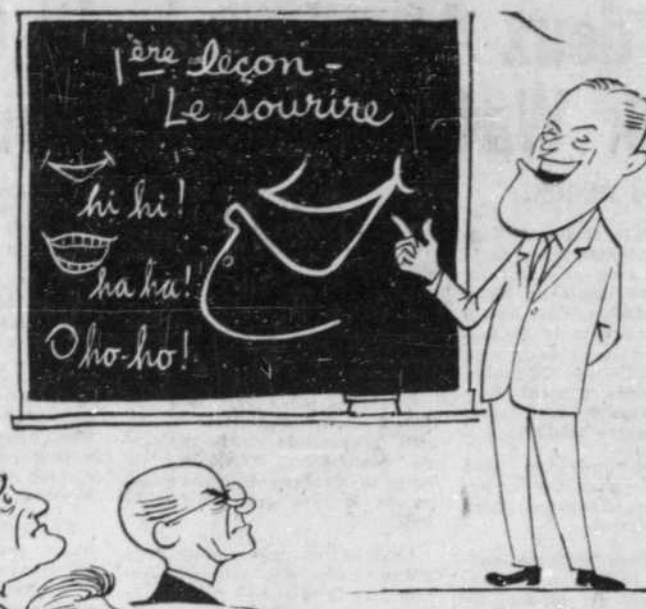
accepter des compromis qui nous conviennent, il importe qu'ils puissent s'appuyer fermement sur une collectivité québécoise consciente de ses droits et dont le civisme s'exprime par une gamme d'attitudes politiques nuancées et diverses. Il faut que ces attitudes soient soutenues avec énergie et fermeté par des porte-parole habiles et compétents, tant dans le personnel politique que dans les corps intermédiaires de toutes sortes, et dans les organes d'opinion.

Si la population du Québec peut ainsi exprimer efficacement ses revendications, ses exigences, les principes inaliénables qui fondent ses droits et ses libertés fondamentales, alors nos représentants à Ottawa seront en mesure de faire triompher des formules de compromis qui pourront être acceptées comme telles. Mais si au contraire, les principes ne sont pas fermement défendus par des groupes en alerte qui stimulent le zèle des politiques et fuient au besoin leurs erreurs, alors chaque nouveau compromis pourrait marquer un recul sur le précédent, et les intérêts majeurs du Canada français seraient menacés.

Dans cette perspective il y a des rôles variés pour tous les tempéraments, les aptitudes et les goûts. Si chacun est à sa place et fait de son mieux, on peut avoir une synthèse harmonieuse de l'opinion, sans traiter personne de fanatique ni de traître. Car les plus intransigeants ont leur part dans les succès de ceux qui négocient en première li-

Rôle de l'opinion

Pour que nos représentants puissent négocier dans des conditions efficaces et faire



Cours d'été

lettres au DEVOIR

La grève perlée

Tel que rapportées à la radio et à la télévision, ainsi que publiées dans plusieurs journaux à grand tirage, les récentes déclarations de nos députés et ministres du Québec, touchant la grève perlée des médecins actifs de l'hôpital St-Joseph de Lac Mégantic, semblent avoir alarmé la population tant de la province que de notre région. Cela est regrettable.

Le bureau médical du dit hôpital tient à rassurer la population en général. La situation est tendue depuis quatre

ans: alors que le gouvernement a décidé de construire lui-même un nouvel hôpital à Lac Mégantic. Et le litige actuel existe depuis deux ans, même si ce n'est que le 15 août 1962 que le nouvel hôpital a ouvert ses portes et que la grève perlée a réellement débuté. Toutefois, en aucun temps, cette grève n'a affecté l'absence d'affectation à la qualité des soins médicaux procurés aux malades qui se dirigent à la dite institution, car le litige en question est uniquement un point de vue médico-administratif.

Ne désirant rien d'autre que leur problème se règle le plus tôt possible, les membres actifs du bureau médical de l'hôpital St-Joseph de Lac Mégantic n'ont actuellement aucune déclaration officielle à faire: depuis longtemps les autorités compétentes sont au courant de la situation existante, et une commission de conciliation, déjà formée, devrait siéger sous peu.

Communiqué du Bureau médical de l'hôpital St-Joseph de Lac Mégantic.

Dr G.-E. Durand, secrétaire

Conséquences malheureuses de notre système monétaire

Il est tout à fait normal qu'un système économique bien organisé préconise le rétablissement de l'ordre naturel, qui est un ordre corporatif. — Décentralisation des pouvoirs: autonomie des groupes naturels dans lesquels évolue la personne humaine. — Ces groupes restent subordonnés à l'Etat comme organes faisant partie d'un corps, mais doivent pouvoir exercer eux-mêmes leurs fonctions propres. — Ce n'est pas à la tête de faire l'office des bras.

Malheureusement, les conséquences de notre système monétaire, avec ses montgolfières de dettes et d'hypothèques, amènent justement la mise en tutelle des organismes inférieurs et la paralysie de leur fonctionnement propre. Le régime des dettes, l'appauvrissement, l'insécurité, l'impossibilité d'écouler les produits, la précarité de l'emploi, résultats d'un système d'argent sans rapport avec les faits de la production et des besoins, travaillent donc en sens inverse de ce qui est réclamé par l'Eglise autant que par l'ordre naturel.

Le poids des hypothèques, des dettes est devenu trop lourd et l'Etat se voit forcé d'intervenir et de prendre sous sa tutelle l'exercice de maintes fonctions économiques qui appartiennent de droit aux organismes économiques subordonnés à l'Etat.

Le pape Pie XI, dans Quadragesimo Anno, indique quelques-uns de ces organismes coopératifs par lesquels seraient instaurées des méthodes plus efficaces de production et de distribution des richesses.

Mais ils ne pourront atteindre leur objectif que si l'Etat commence par assujettir à l'industrie le système monétaire du pays en le dirigeant légitimement vers son but: distribuer les produits de la société considérée comme productrice à la société considérée comme consommatrice.

Mme Ls-Ph. AUDET

Une conséquence du fédéralisme canadien

Le niveau de vie du citoyen québécois est de 10 p.c. inférieur à celui du Canadien moyen et il est de 23 p.c. inférieur à celui de l'Ontarien.

Les raisons de cette très grande disproportion sont nombreuses.

Prenons le cas des échanges entre les provinces du Canada. Les mouvements de marchandises et de capitaux ne se compensent pas les uns les autres, au grand détriment du Québec. C'est là un désavantage considérable de notre système confédératif.

Un plus grand désavantage encore réside dans le fait que les exportations des autres provinces du Canada sont payées par les importations du Québec. Deux exemples feront comprendre. D'abord, le blé de l'Ouest canadien vendu à la Pologne sera fait payable en partie par les pays polonais introduits au Québec, où ils inondent un marché déjà saturé à l'encontre des intérêts des cultivateurs québécois.

En second lieu, le blé de l'Ouest canadien vendu au Japon sera fait payable par les textiles japonais qui font une concurrence ruineuse à des produits similaires québécois, au détriment de nos ouvriers.

Un fait est certain. Par sa politique volontaire d'investissements, notamment dans les communications, comme les chemins de fer ou les canaux, le gouvernement fédéral a, constamment et de façon systématique, depuis le début du régime confédératif, favorisé le développement économique de l'Ontario et de l'Ouest.

L'effet d'expansion que ces investissements ont provoqué dans le Québec a été lointain, et qu'il ne faut jamais trop laisser à eux-mêmes.

Dans tout cela entrent l'émulation des partis politiques, la lutte de leurs programmes, l'éducation civique et la formation de l'opinion. Notre situation dans la Confédération n'a jamais été satisfaisante, mais il semble que nous disposions aujourd'hui de meilleures ressources, humaines et autres, pour faire valoir nos droits. La bataille ne sera pas facile et devra être livrée sur plusieurs terrains, mais la lutte est une loi de la vie. Quel que soit notre avenir, il ne serait pas superflu de nous aguerir d'abord au sein de la Confédération avant de nous lancer dans la jungle internationale.

P. S.

Défense de la culture et problème des minorités

Par Roland BEGUELIN

Le texte qu'on va lire est celui d'une allocution prononcée récemment par M. Roland Beguelin, directeur du "Jura libre", organe du mouvement autonomiste jurassien. On sait que l'élément francophone jurassien réclame vigoureusement l'ère de son territoire en canton distinct des cantons de langue allemande et accuse les autorités du canton allemand de Bern de maintenir l'élément francophone en état d'assujettissement. Il y a là un problème qui présente pour nous des accents familiers et qui ne saurait nous laisser indifférents.

Le Jura fut, en 1815, coupé de ses sources; l'essentiel est de savoir si ce rameau latin est en danger de mort, si l'ente greffée sur un corps étranger ne perdra pas, à la longue, ses qualités vitales: la faculté de porter des fleurs et des fruits qui ne soient pas nourris d'une seve intrusive. Le rameau a de l'espoir, dit le prophète hébreu: quand on l'aura coupé, il repoussera et ne cessera d'avoir des rejetons. Mais à quel prix, s'il s'agit d'un peuple, d'une société humaine, d'êtres sensibles en quête de liberté et de plénitude intellectuelle? Entre l'élite jurassienne de 1815, qui préféra demeurer française plutôt que de rentrer dans un pays livré à l'hégémonie d'un Etat allemand, les patriotes jurassiens de 1928, qui s'en allaient prêter serment à Morimont (en Alsace), et les intellectuels de 1947 dont nous sommes, il n'est point de différence: leur besoin d'horizons, mais aussi de sécurité ethnique, les expose aux mêmes anxiétés, fait naître en eux les mêmes incertitudes ou les mêmes révoltes. Ou est le devoir immédiat? S'isoler, écrire un livre, briller sous le soleil de la patrie, du fond ethnique, d'un peuple menacé dans son âme et ses virtualités? Ou alors s'engager pour tous ceux qui vivent et tous ceux qui viendront, prêter la Croix, rompre le carcan et les servitudes morales, porter la lutte sur le plan politique?

Chacun, d'après son tempérament, choisit la voie qui lui paraît bonne. Mais beaucoup pensent avec Roger Barthe (cf. L'Idée latine) que "la durée d'une langue, d'une civilisation, est un problème politique", et déclament, providentiellement, la plume de l'écrivain pour mener un combat de libération nationale.

Ceux-ci, croyez-le, ne sont ni des agitateurs, ni des idéologues impénitents: ils s'imposent, non sans peine parfois, un grand sacrifice; écrire un livre leur apporte plus de satisfaction que de brandir le glaive, mais ils ont le sentiment profond d'accomplir un devoir urgent en défendant les droits d'un pays qui constitue l'un des supports humains de la culture française: "Il faut rendre son support naturel à la langue française écrit Charles Bequet, président de l'Association européenne de l'Ethnie française. En d'autres termes, il faut préférer — pour un temps — les hommes parlant français à un français parlé par des anonymes. Continuer dans la seule voie de la traditionnelle politique culturelle, sans inquiéter de la vitalité du noyau ethnique, ne débouchera que sur le néant".

Le recule inexorable de la culture rhéto-romanche, au nord et au sud des Alpes, son impuissance à contenir, à cause d'un morcellement géographique et politique, la poussée venue des plaines et des villes, en sont la preuve éloquente.

«Que ne suis-je né Romain!», s'écriait un jour Jean-Jacques Rousseau devant le pont du Gard, Arthur Nicolet, le magnifique poète du Jura, mort en 1938, eût répondu: "Moi, je le suis". On retrouve chez ce poète cet instinct dont parlait Jaures, ce "besoin profond de solidarité et de routes ensoleillées" qui fait jaillir en nous l'amour du monde latin, des amitiés latines, des formes latines de civilisation.

Pour ne parler que du monde français, il y a de la Wallonie au Val d'Aoste et du Jura au Canada, des disciples qui, dans les combats qu'ils mènent, sont conscients de servir des valeurs communes. L'idée latine, avant même d'avoir beaucoup pensé, nous la portons en nous. C'est un héritage. Pour nous, la plus belle façon d'être homme, c'est d'illustrer cette idée: c'est d'être l'homme latin.

Dans le Nord

Ministère de la voirie prov. Messieurs,

Dimanche soir le 11 juillet (et ceci se répète invariablement tous les dimanches soir sans exception) la circulation venant des Laurentides en direction de Montréal était littéralement bloquée entre Ste-Adèle et Shawbridge. Personnellement j'ai été pris dans cet embouteillage monstrueux et cela m'a pris deux heures à parcourir le trajet entre le Lac Millé et Shawbridge alors que normalement cette distance se parcourt en une demi-heure, à une vitesse normale.

La cause de cette paralysie du trafic est simple: il s'agit des feux de circulation installés sur la route nationale à Piedmont et à Shawbridge pour des motifs incompréhensibles. Des milliers d'automobiles immobilisées sur des longueurs indéfinies par le feu rouge de ces deux intersections alors que sur la voie transversale, à Piedmont et à Shawbridge, il ne circule que de rares véhicules. C'est inimaginable et j'aime savoir quel abouti a pris l'initiative de planter ces feux de circulation dans l'unique but de faire maigrir les automobilistes qui rentrent dans la métropole avec leurs familles.

Tout ceci est tellement vrai que si tôt passé le feu vert (enfin) à Shawbridge la circulation est dégauchée et redévienn normale. Mais pour arriver à ce point névralgique il a fallu attendre à la queue-leu-leu, avancer à 10 milles à l'heure pendant 20 milles (au moins).

De grâce ayez la décence et l'élémentaire logique de supprimer ces feux encombrants et inutiles, du moins le dimanche, et j'attends vos explications.

Bien à vous H. Daoust.

La Bible vous parle

Ne demande pas au Seigneur la première place, ni au roi un siège glorieux. Ne joute pas au juste devant le Seigneur, ni au sage devant le roi. (Eccl 6, 4, 5)

Texte choisis par la Société catholique de la Bible.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Trésorier: Arthur Lefebvre, Directeur de l'Information; Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui est en fait l'éditeur. Seul la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur. Montréal: Québec: 525. Édition du samedi: 525. Ailleurs au Canada: 516. À l'étranger: 525. Édition du dimanche: 525. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la présente publication.

Téléphone: Victor 4-3361

Ernest BASQUE

Le Père J.-P. Audet, dans les Cahiers de "Communauté chrétienne": "Notre catéchisme des classes élémentaires se prépare lui-même une crise importante"

(CCC) — Le premier numéro des Cahiers de la revue "Communauté chrétienne", qui vient de paraître, est intitulé "Notre catéchisme est-il entré dans une impasse?" et a pour auteur le R. P. Jean-Paul Audet, o.p., professeur au Collège dominicain de théologie, à Ottawa, à l'Institut d'études médiévales de Montréal et à l'Ecole biblique de Jérusalem.

Dans cette étude d'une quarantaine de pages, le R. P. Audet analyse nos manuels d'enseignement religieux, c'est-à-dire les catéchismes canadiens d'expression française, et plus largement, les origines de la situation faite à notre catéchisme. Il a entrepris ce travail à la demande d'un groupe de laïcs.

Selon le théologien dominicain, "notre catéchisme des classes élémentaires se prépare lui-même une crise". Ne pouvant se prévaloir de l'expérience et de la responsabilité des parents, des catéchistes ou des pasteurs, le P. Audet adopte le point de vue du théologien.

ENSEIGNEMENT LIVRESQUE DE LA RELIGION

Ce qui étonne d'abord le P. Audet, "c'est que l'aspect "connaissance" (apprendre — connaître — expliquer) se soit assuré, apparemment, sans coup férir, une si large place dans les préoccupations catéchétiques de notre milieu". De catéchisme se présente comme un "livre" entre les mains d'un "maître" et d'un "élève" et dont le cadre physique et mental est une "école". Son unique préoccupation est d'"enseigner" la "vérité".

"Pesant chacun de mes mots, ajoute le P. Audet, j'ai l'impression que nos catéchismes ne tiennent pas suffisamment compte de ce qui devrait rester pour eux, en tout état de cause, la donnée fondamentale, aussi bien du point de vue des objets que du point de vue des méthodes. Le christianisme étant une religion, c'est normalement à travers les actes qui lui sont propres comme religion qu'il transmet en premier lieu, c'est-à-dire, pour être tout à fait net, à travers le culte et les sacrements du culte. En définitive, c'est l'enseignement qui doit s'intégrer au culte, comme la liturgie elle-même en donne l'exemple, non le culte et l'enseignement".

Le P. Audet affirme que les valeurs religieuses ne s'enseignent pas dans les formes verbales dont un enseignement pour les revêtir et que la religion chrétienne, comme religion, débordera toujours son expression théologique même la plus savante.

"A cet égard, note l'auteur, il semble que la présentation de tout ce qui a rapport au culte, à l'intérieur même de nos catéchismes, demanderait une révision sérieuse en fonction de leur primauté concrète de l'acte de religion sur toutes les formules explicatives offertes à la conscience de l'enfant".

"N'est-il pas anormal, par exemple, mais combien révélateur d'une certaine perspective, que le Catéchisme catholique repousse l'explication du Notre Père à la 85ème et avant-dernière leçon, non sans morceler, du reste, son modeste commentaire entre les questions et réponses prévues pour la 3ème, la 4ème, la 5ème et la 6ème année? On ne répondra, sans doute, que le Notre Père est, en fait, présenté à l'enfant dès sa première année de catéchisme. Mais alors, dans quelles conditions?"

Quant au catéchisme des Soeurs de l'Assomption de Nicolet, il présente le Notre Père après une longue litanie d'invocations.

Le P. Audet s'en prend ensuite à l'appendice du Catéchisme catholique qui contient un choix de prières et pratiques chrétiennes. Il estime que cet appendice est un fourre-tout où les "prières pour les agonisants" voisinent avec des conseils pratiques sur la "prononciation du latin".

"A la vérité, ce qui inquiète, dans tout cela", remarque le P. Audet, "c'est une certaine indifférence à l'endroit de l'équilibre dont le catéchisme déterminera, ou favorisera, l'instauration de la conscience de l'enfant. Quelle sera la qualité de cet équilibre? De quel poids les valeurs chrétiennes s'y verront-elles chargées les unes par rapport aux autres? La terrible inflation des valeurs secondaires, toujours menaçante, ira-t-elle se dénouer dans l'effacement des valeurs de base?"

"L'illusion serait particulièrement dangereuse sur ce point. Ce ne sont pas seulement des vérités, ou des vérités à l'état "chimiquement pur", que le catéchisme dépose dans la conscience du garçon et de la fille. Ce sont aussi des forces, et des forces qui, tout au moins pour une part, ne resteront pas inactives. Elles seront même d'autant plus redoutables qu'elles auront derrière elles une plus longue histoire d'émotivité et de conflit. Dans quel sens leurs énergies se déploieront-elles? A travers les événements de la vie, ou le dur métal est toujours mêlé à sa gangue, travailleront-elles à l'édification de l'espérance de l'évangile, pour l'individu, la famille et la communauté? Enfourment-elles dans l'enfance, au contraire, les germes lointains des drames et de la désaffection de l'âme mûr?"

A-peu-près et confusion

Le P. Audet regrette encore que, dans cet "appendice", on ne nomme pas chaque chose par son nom. L'introduction, par exemple, aligne ainsi "les prières essentielles du chrétien": le Pater, l'Ave, le Credo, le Confiteor, les Actes et les Commandements". Selon le théologien, il est à craindre que les imprécisions de la langue religieuse ne trahissent qu'avec trop de vérité le manque d'éducation réelle de la conscience.

"Pour aller tout droit aux suites prévisibles de cette initiation, écrit le P. Audet, comment un enfant à qui on aura appris à nommer "prières" des choses telles que le Symbole et les commandements pourra-t-il arriver un jour à se reconnaître dans la liturgie eucharistique? Le sermon et la quête mis à part, il y a bien des chances qu'il n'y voie jamais que des "prières de la messe". En réalité, il est déjà mur pour la récitation de son "chapelet" pendant la préface. Un pas de plus, et il sera peut-être celui qu'on trouvera absorbé dans son "bréviaire" à n'importe quel moment de la liturgie. S'il demeure fidèle à l'orientation de son enfance, il "récitera" ses "prières" avant et après la communion, ou il "prononcera des oraisons jaculatoires et des invocations" (...) Bon gré mal gré, tout effort pastoral en vue de faire accéder un jour à une authentique liturgie communautaire, dans laquelle il serait simplement normal qu'il prit une part active, devra commencer par rompre le barrage confus des habitudes du repliement sur soi, élevé dès l'enfance par une catéchèse de style naïvement et aveuglément individualiste".

Le P. Audet fait observer "que la meilleure tradition pastorale de l'Eglise s'est, dès le commencement, préoccupée de garantir la transmission des valeurs incluses dans l'ordre même de présentation des éléments les plus fondamentaux du message chrétien". C'est ainsi que le lien originel du rite baptismal d'abord, puis, plus tard, de la grande liturgie du baptême des catéchumènes avec le "Symbole des apôtres" n'a pas médiocrement contribué à conserver à celui-ci, pour de nombreux siècles, une situation privilégiée qui semblait déjà lui appartenir de droit en sa qualité d'évocation des longtempes reconnue de la substance même de l'évangile.

"Pas plus que le message évangélique dont il dérive, écrit encore le P. Audet, le Symbole des apôtres n'a été conçu pour des enfants. Il s'est formé, au contraire, en relation directe avec le baptême des adultes".

able d'emprunter d'autres voies que celles de l'obéissance enfantine. "L'expérience actuelle montre assez, du reste, ce que nous vaut, à la longue, la substitution de l'obéissance à l'ouverture et à l'accueil. C'est cultiver l'incertitude, et, pour beaucoup, préparer une désaffection totale, sinon la révolte, que de laisser la plupart des valeurs religieuses sous le triple dénominateur commun de la nécessité, du devoir et de commandement".

Expérience de l'antiquité juive

"Il me semble que le noeud de la situation actuelle, en ce qui regarde la catéchèse, doit être cherché nulle part ailleurs que dans la haute antiquité chrétienne elle-même, c'est-à-dire, dans la période, à tant d'égards capitale, qui s'étend du milieu du IIe à la fin du Ve siècle", écrit le P. Audet.

Soulignant qu'il n'a pas fallu moins d'un millénaire à Israël pour que l'idée d'un sanctuaire unique, le Temple de Jérusalem, — fût acceptée dans les faits, le théologien note que, durant de longs siècles, ce sont les structures familiales, — tribu, clan, "maison", foyer, — qui assurèrent la transmission de la plus grande partie de l'héritage religieux et non pas le Temple ni le personnel sacerdotal qui lui était attaché.

Or, selon le théologien, il n'est pas moins remarquable, d'autre part, qu'à partir du moment où ils eurent conquis leur place dans les institutions, ni le Temple de Jérusalem, ni plus tard la synagogue locale, ne se laissèrent jamais entraîner à dépouiller la famille de ses traditions distinctives d'enseignement et de ses usages culturels propres. Jusqu'à la destruction du Temple, en 70, les trois grandes fêtes de la Pâque, de la Pentecôte et des Huites, conservaient, en beaucoup de leurs traits fondamentaux leur ancien caractère de célébrations domestiques.

"On voit les conséquences de cet état de choses en ce qui concerne l'initiation religieuse de l'enfant", remarque le P. Audet. Celui-ci accède à l'héritage des valeurs religieuses du passé, moins par mode d'enseignement proprement dit, que par mode d'assimilation globale, à travers les attitudes, les gestes et les paroles que ramènent plus ou moins régulièrement les divers cycles quotidiens, hebdomadaires et annuels d'une véritable liturgie domestique, parfaitement consciente d'elle-même et très largement différenciée. Il n'est pas indifférent de souligner, au surplus, que cette assimilation globale des valeurs religieuses du groupe s'opère alors dans le cadre humain qui est, par toute sa composition: personnes, lieux, objets et images, le plus homogène à la totalité de la conscience de l'enfant.

"L'enseignement proprement dit, toujours sous la responsabilité directe du foyer, et en premier lieu sous celle du

père, suivait cette première assimilation globale qu'assurait le déroulement des cycles de la liturgie domestique. Cet enseignement venait d'ailleurs sensiblement plus tard que ne le ferait supposer nos usages actuels. Dans l'antiquité juive, l'âge de raison a été regardé comme le moment de l'accession à une certaine "connaissance du bien et du mal".

Ce moment se plaçait, non vers la septième année, mais vers la quatorzième. Les signes de la puberté, chez les garçons et la fille, constituaient les indices les plus ordinaires auxquels il pouvait être socialement et, au besoin, légalement reconnu. L'âge de la "connaissance du bien et du mal" marquait ainsi, à la fois, le seuil d'une maturité humaine, physique et psychologique, et l'entrée effective dans l'héritage des droits et des devoirs consacrés par les traditions du groupe. Selon cette vue, l'âge de "la connaissance du bien et du mal" coïncidait avec l'adolescence, — l'âge des plus vieilles "initiations", sans doute que notre Humanité ait connues, — et il ne signifiait rien de moins, en définitive, que le passage au statut de l'homme et de la femme adultes". (Le P. Audet remarque, dans une note, que cet âge de raison est assez voisin de l'âge nubile, surtout pour les filles).

"C'est pour cet âge décisif de la vie que la tradition éducative d'Israël prévoyait, le plus communément à l'intérieur du cercle domestique, une "instruction" sur le bien et le mal", observe le P. Audet.

La connaissance de Dieu étant surtout transmise par la liturgie domestique, l'initiation pour l'adolescence pouvait se limiter aux choses de "la connaissance du bien et du mal".

Selon le P. Audet, "cette répartition des valeurs de la "connaissance de Dieu" et de la "connaissance du bien et du mal" sur des voies de transmission très différentes dans leur moment comme dans leur style, éclaire d'un jour précieux la manière dont l'Israël ancien a conçu la perpétuation de son héritage le plus distinctif".

Le P. Audet explique ensuite comment l'assemblée chrétienne, peu nombreuse au début, se réunissait dans une maison ordinaire. Puis, avec l'accroissement des chrétiens, l'église remplaça la maison familiale comme lieu de l'assemblée chrétienne. La liturgie domestique connue alors sous le nom de "l'assemblée" ou "l'église".

"De façon assez paradoxale, écrit le P. Audet, c'est à l'époque où s'est généralisée la pratique du baptême des enfants que le cadre ordinaire de la liturgie, et donc, des actes les plus importants et les plus significatifs de la religion, s'est fait plus étranger à l'univers enfantin. (...) Les voies d'une assimilation globale, du type de celle qu'avait connue l'antiquité juive, et les premiers siècles chrétiens eux-

mêmes, devenant de plus en plus étroites, il parut en fin de compte nécessaire de demander à un "enseignement" systématique de la "religion" de compenser pour les pertes subies, et d'assurer, par des voies en partie nouvelles, la transmission hâtive d'une part

de plus en plus importante des valeurs religieuses.

La famille, succursale de l'école?

"La solution durable était-elle de ce côté? L'expérience invite à se défendre ici de l'il-

(Suite à la page 2)



500 est, Ste-Catherine **Ed. Archambault** 2140 de la Montagne

Votre DERNIÈRE chance

DE VOUS PROCURER

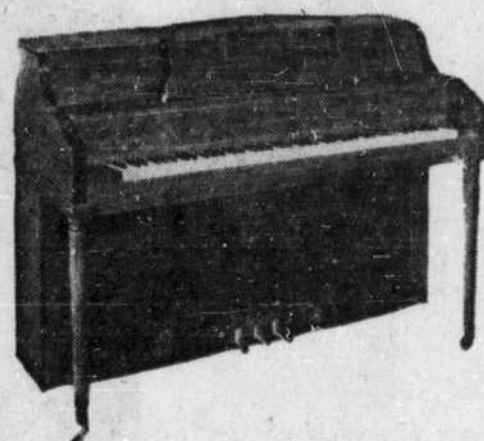
Un piano à prix d'aubaine!

Nous prolongeons de 3 jours notre VENTE de PIANOS de JUILLET jusqu'à samedi, le 3 août, 5 h. 30 P.M.

Pianos *London*, Howard et *Sterling*

Chez Archambault on trouve toujours...

- les meilleures marques
- les meilleurs termes
- le meilleur service — et —
- à qualité égale, les prix les plus bas



Le "London" 114

Voici un piano d'un style tout nouveau, fini noyer satin. Possède cette belle sonorité qui caractérise tous les "London". GARANTIE DE 5 ANS.

PRIX RÉGULIER : \$925.00

SPECIAL : \$649.00

(Banc en plus)

Livraison sur paiement de la taxe de vente, le solde payable en 12, 24 ou 36 versements mensuels



LE "LONDON" 118-L

Beau piano de fabrication canadienne, de style moderne, fini noyer ou acajou. Belle sonorité, action rapide. GARANTIE DE 5 ANS.

Prix régulier : \$850.00 SPECIAL : \$599.00

Banc en plus

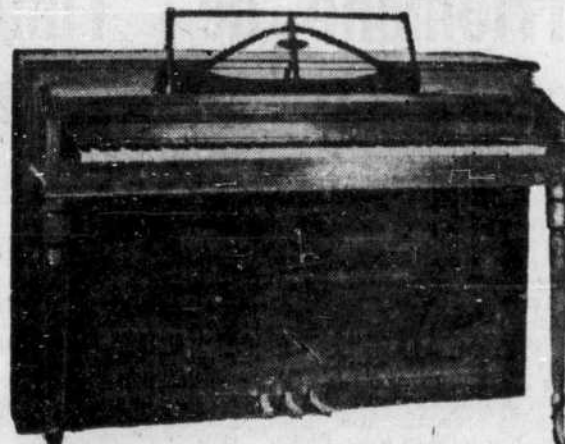


LE "LONDON" 101-108

Beau piano de style "Contemporain", fini acajou ou noyer qui se marie parfaitement à tout ameublement de style moderne. GARANTIE DE 5 ANS.

Prix régulier : \$795.00 SPECIAL : \$569.00

Banc en plus

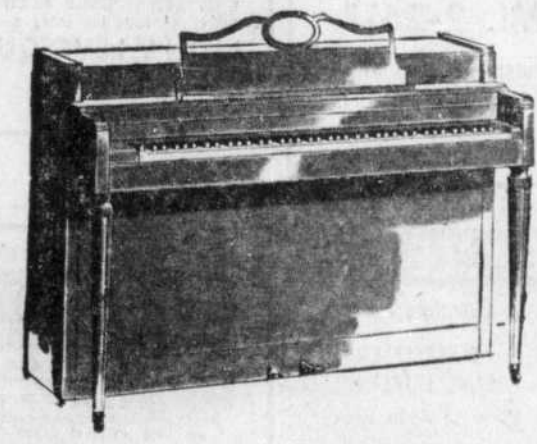


LE "STERLING"

Voici une valeur extraordinaire même au prix régulier. Style moderne, modèle "101", fini noyer ou acajou. GARANTIE DE 5 ANS.

Prix régulier : \$750.00 SPECIAL : \$499.00

Banc en plus



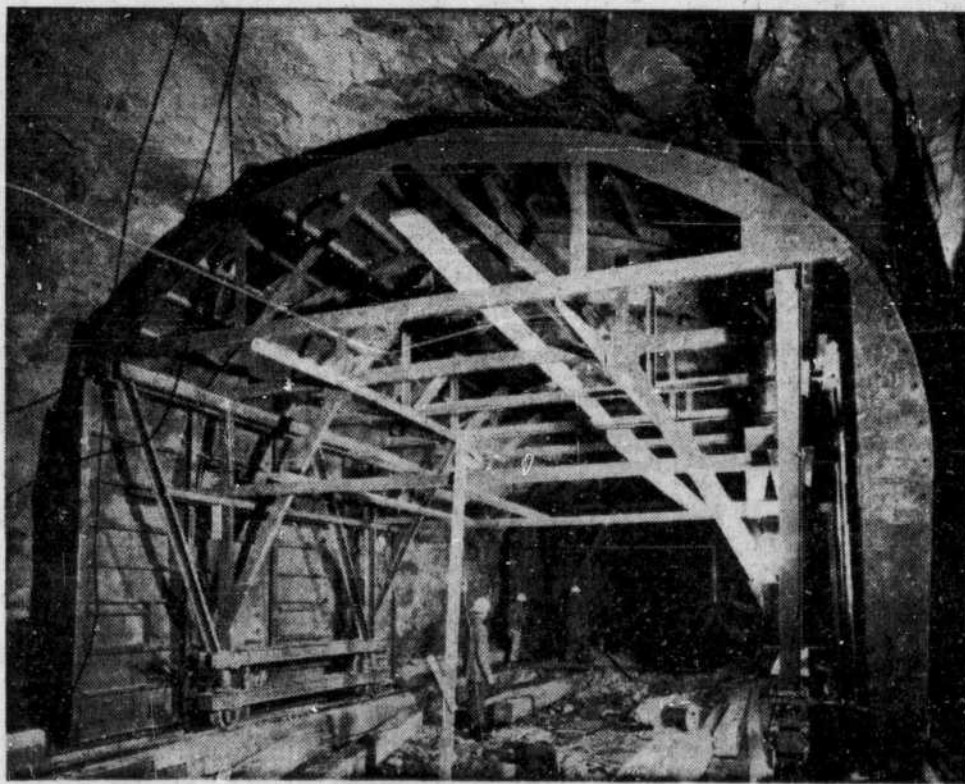
LE "HOWARD" 402

Le "Howard" 402 de fabrication Baldwin, donc ayant la sonorité extraordinaire des pianos Baldwin. De style classique, fini noyer. GARANTIE 10 ANS.

Prix régulier : \$1180.00 SPECIAL : \$895.00

Banc en plus

COFFRAGE POUR LE MÉTRO



Notre photo représente le montage du coffrage du tunnel pour le tronçon Berri-Jarry A 1 du Métro de Montréal. Ce coffrage spécial, haut de 17 pieds, large de 24 et long de 120, a été dessiné et fabriqué par "Canadian Formwork Limitée" pour "Foundation-Durancéau-Batignolles". Après chaque coulée, le coffrage entier, pesant 186,000 lbs, est acheminé sur rails.



"À L'ŒUVRE AU QUÉBEC"

CANADIAN

FORMWORK

LIMITÉE

INGÉNIEURS DE L'ENTREPRENEUR

Division de la Construction de Francis Hughes & Associés Inc.

4850 rue Amiens, Montréal Nord, Qué.

Représentants techniques à travers tout le Canada

Bureau en Europe: Canadian FORMWORK (U.K.) Ltd., Londres.

322-4220



Ed. Archambault

500 est, Ste-Catherine

VI. 9-6201

2140 de la Montagne

VI. 5-6202

Magasins ouverts les jeudis et vendredis soirs jusqu'à 9 hrs.





A Skopje, la Place du maréchal Tito, avant la catastrophe...

(Photo Keystone)

Skopje sera rasée avant d'être rebâtie

SKOPLJE. — Dans quelques heures, il ne restera plus un mur debout dans la capitale de la Macédoine yougoslave, la semaine dernière encore centre touristique très fréquenté.

Les autorités ont en effet ordonné la destruction systématique de ce qu'il reste de bâtiments dans la ville détruite à 80 pour cent par le terrible tremblement de terre de vendredi dernier.

Hier soir, aux dernières nouvelles, le nombre des cadavres libérés des décombres s'élevait à 833. De ce nombre, 124 victimes n'avaient point encore été identifiées.

Les équipes de dynamiseurs ont entrepris leur travail de démolition dans les quartiers où l'on est certain qu'aucune personne n'est encore vivante. La mesure vise à éviter les séquelles fréquentes de ce genre de sinistre, savoir, le typhus et autres épidémies. La désinfection est menée à grand renfort de matériel venu de plusieurs pays étrangers.

La France, notamment, a délégué des équipes de spécialistes qui ont déjà eu l'occasion de montrer leur savoir lors du séisme d'Agadir, au Maroc, en 1961.

En dépit de l'ampleur du désastre, les autorités de Belgrade ont d'ores et déjà annoncé que la ville renaîtrait de ses cendres à l'emplacement même où elle se dressait, cinq jours. C'est le maréchal Tito lui-même, qui s'est rendu sur les lieux au lendemain du sinistre, qui a annoncé l'intention du gouvernement d'étudier la possibilité de rebâtir, sur place, la capitale de la Macédoine yougoslave.

Les géologues détermineront si l'emplacement actuel de la ville offre suffisamment de garanties contre les séismes futurs ou si les survivants du sinistre ne devront pas refaire leur vie ailleurs.

La dynamite a fait exploser des édifices endommagés qui avaient au préalable été minutieusement vérifiés à l'aide de microphones pour savoir s'ils ne contenaient pas des réserves de dynamite. Ces microphones sont si sensibles qu'ils captent le son produit par la respiration humaine.

On a compté près de 1.000 morts mais on croit que des centaines d'autres cadavres sont ensevelis sous les ruines.

Un grand nombre de cadavres ont été retirés des ruines de l'hôtel de Macédoine, qui logeait surtout des étrangers. Les victimes n'ont pas été identifiées.

Un porte-parole du gouvernement yougoslave a déclaré que jusqu'à lundi, "nous pouvions au moins prendre les empreintes digitales des victimes et que cela est maintenant impossible".

Sur un ordre des autorités d'évacuer, 150.000 survivants du sinistre ont quitté la ville. L'exode continuait hier, à pied, en auto et en camion.

Les autorités prévoient que la ville pourra être déblayée complètement dans quelques jours.

Décès d'un aviateur

METZ. — Le GC de l'ARC en Europe a révélé hier le décès, survenu lundi soir, du capitaine Robert E. MacBride, commandant de la 2ème division à Grostenquin.

L'officier de 43 ans, originaire du Nouveau-Brunswick, était malade depuis quelque temps. Après un séjour à l'hôpital de l'ARC aux Deux-Ponts, en Allemagne fédérale, il avait été transféré dans un hôpital américain.

Le militaire sera inhumé dans les jours prochains au cimetière de Choley.

La capitale de la Macédoine yougoslave

(Service Le Monde)

Skopje est la capitale de l'une des six républiques fédératives de Yougoslavie, la Macédoine. Elle comptait près de deux cent mille habitants. La ville est traversée par le Vardar, l'une des rivières les plus importantes de cette région de l'Europe. C'était, avant sa destruction, un centre fort actif. En effet, elle est sur la grande axe routier Belgrade-Athènes, sur la ligne du Simplon-Orient-Express, et possède un important aéroport.

Skopje était une ravissante ville du sud de la Macédoine yougoslave. Lorsqu'on la découvrait de loin on apercevait des dizaines

et des dizaines de minarets blancs, restes de l'occupation turque, qui se dressaient dans le ciel au milieu de la verdure. La majorité de la population est d'origine musulmane. Il y a une dizaine d'années, alors que le gouvernement Tito avait interdit aux femmes le port du voile, on pouvait encore voir celles-ci essayer de transgresser cette législation en ramenant, sur leurs têtes, le châle qu'elles portaient sur la tête.

La ville avait comme spécialité traditionnelle la bijouterie, spécialement les filigranes d'or et d'argent, la broderie, le tricot à la main et la sculpture sur bois; ses activités modernes étaient importantes puis-

qu'elle était à la fois centre industriel et siège d'une université.

Skopje est une ville très ancienne, dont le nom a varié assez peu au cours des siècles; à la Scupi romaine a succédé l'Uskub turque. Seule la période byzantine débaptisa la ville pour en faire une Justiniana Prima en l'honneur de l'empereur Justinien Ier, l'époux de la célèbre Théodora et le constructeur de Sainte-Sophie, qui y naquit en 483.

A la fin de la 1ère guerre mondiale, une brigade de cavalerie française s'empara de la ville le 29 septembre 1918. La conséquence de ce fait d'armes fut la capitulation de la Bulgarie.



Le maréchal Tito (chapeau mou) visite les décombres...

(Photo UPI)



AUX QUATRE COINS DU MONDE

Elections en Grèce

ATHÈNES. — Des élections générales auront lieu en Grèce le 3 novembre prochain.

Ces élections revêtiront un caractère du plus haut intérêt, compte tenu des difficultés auxquelles a eu à faire face, depuis quelques mois, le gouvernement de M. Karamanlis.

Manifestation antinucléaire

SALZBOURG. — La gendarmerie autrichienne a repoussé en Allemagne fédérale un groupe de manifestants britanniques en marche à travers l'Europe continentale dans un geste de protestation contre l'armement nucléaire.

Les policiers ont reconduit les manifestants à la frontière dans des voitures. Avant cela, les Britanniques s'étaient assis devant le bureau de la douane, en territoire autrichien, et refusaient de circuler. C'est alors que les gendarmes les ont placés dans des véhicules automobiles pour les ramener en Allemagne fédérale.

Les manifestants se rendent à Athènes pour participer à une réunion antinucléaire, lundi prochain.

Le troisième homme

MOSCOU. — L'organe du gouvernement soviétique, l'Isvestia, publiait hier une nouvelle selon laquelle l'ancien diplomate britannique Harold Philby aurait demandé et obtenu l'asile politique en Union soviétique. Philby, que l'on a décrit comme étant le "troisième homme" dans l'affaire Burgess-Maclean, avait disparu de Beyrouth en janvier dernier. A cette époque, Philby travaillait comme correspondant au Moyen-Orient du "London Observer", et de la revue "The Economist". Selon le gouvernement britannique, les supérieurs de Philby, qui connaissaient les relations du fonctionnaire avec l'URSS, avaient fait le nécessaire pour l'empêcher de nuire.

Successeur de Profumo

STRATFORD-ON-AVON. — Un député de 35 ans, nommé Herbert Stratton, a annoncé son intention de revendiquer les suffrages dans le comté laissé vacant par la démission du secrétaire au War Office, John Profumo.

Si le prisonnier 1839 est en mesure de verser la garantie de \$450 et s'il a l'appui de 10 par-

tisans, rien ne l'empêchera, théoriquement, de briguer le poste de député.

Stratton purge en ce moment une peine de 18 mois pour vandalisme.

Satellite muet

SAINT-LOUIS. — Une explosion nucléaire soviétique durant la série d'expériences qui s'est terminée le 24 décembre dernier aurait paralysé l'équipement électronique d'un satellite spatial américain.

Dans un article de son correspondant à Washington, le "Globe-Democrat" de Saint-Louis affirme que le satellite suivrait toujours son orbite, mais que les messages qu'il transmettait aux savants américains ont cessé immédiatement après l'explosion soviétique.

Les effets de cette explosion n'ont jamais été révélés au public par les autorités américaines.

Calumet de la paix

MOSCOU. — Le secrétaire à l'Agriculture des Etats-Unis, M. Orville Freeman, a offert en cadeau un calumet de paix au premier ministre Khrouchchev. Celui-ci a fait remarquer qu'il ne fumait pas mais qu'il acceptait le présent en raison de son symbole.

Une rencontre entre de Gaulle et Kennedy au début de 1964 ?

Dans les milieux proches de l'Élysée et de l'hôtel Matignon, on fonde beaucoup d'espoir sur une éventuelle rencontre entre le président de la République et le chef de la Maison Blanche. On voit généralement dans cette rencontre une possibilité d'arrondir les angles dans les relations malgaisées, depuis quelque temps, entre Washington et Paris.

La récente conférence de presse du général, et la rencontre privée qu'il a eue avec l'ancien vice-président des Etats-Unis, Richard Nixon, hier midi, alimentent les conjectures auxquelles se livrent les observateurs dans la capitale française.

Au sujet de cette visite "privée" de M. Nixon, convié à dîner chez le président, les informations sont quelque

de ce voyage a déjà fait l'objet d'un accord entre les deux chefs d'Etat, comme l'a confirmé, il y a quelques semaines, M. Peyrefitte, ministre de l'Information.

La politique agricole reste un sujet de division

Bonn et Paris: des thèses divergentes inspirées par leurs besoins propres

BRUXELLES. — Les déclarations contenues dans la conférence de presse du général de Gaulle, lundi à l'Élysée, ont eu des échos hier dans la capitale de l'Europe où les ministres des Six s'étaient réunis pour la dernière fois avant les vacances d'été.

Entre deux séances, le chargé de presse du ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale a déclaré aux journalistes que le pressaient de questions, que les affirmations du général de Gaulle relatives aux importations alimentaires de la CEE, étaient teintées d'autarcisme.

Comme l'a rappelé le porte-parole de M. Schroeder, l'autarcie — cette théorie selon laquelle un pays peut se suffire à lui-même sur le plan alimentaire tout au moins — a été vainement tentée par le régime hitlerien. On sait

du reste que l'autarcie nazie englobait une "cueillette" importante dans les pays occupés.

Le président français, qui a abordé tous les problèmes de l'heure dans sa conférence de presse à laquelle assistaient plus de 800 journalistes, a notamment affirmé, parlant de la CEE, qu'une communauté peut difficilement mériter son nom, si elle ne peut se suffire à elle-même en matière alimentaire.

Cette affirmation du général, estimant les observateurs, était inspirée par les soucis de l'Élysée de voir s'écouler les surplus agricoles de la France. En Allemagne, cependant, où la consommation comporte une participation américaine d'importance — la volaille notamment — on se méfie un peu du protection-

peu contradictoires selon leur source. Ainsi, l'Associated Press insiste énormément sur le caractère essentiellement "personnel" du tête-à-tête, alors que l'agence britannique Reuter croit savoir que l'ancien adversaire de M. Kennedy, s'il n'était pas mandaté et pour cause, n'en a pas moins exprimé au général de Gaulle un point de vue que l'on partage à la Maison Blanche.

Toujours selon Reuter, une rencontre Kennedy-de Gaulle est plus urgente qu'une réunion des deux "K", alors que le correspondant de l'Associated Press affirme que M. Nixon a refusé de répondre à une question en ce sens, à l'issue du déjeuner à l'Élysée. L'agence américaine va jusqu'à dire, citant M. Nixon, qu'il ne fut pas question d'une réunion franco-américaine, entre le président de Gaulle et lui.

M. Richard Nixon, ancien vice-président des Etats-Unis, a déclaré hier après avoir été l'invité à déjeuner du général de Gaulle, que la rencontre du chef de l'Etat français avec le

président Kennedy devait avoir lieu avant toute rencontre Kennedy-Khrouchchev.

M. Nixon a ajouté que les Etats-Unis devraient travailler "avec de Gaulle et non sans lui". Bien que l'ancien vice-président des Etats-Unis ait exprimé ces vues à titre purement personnel, on estime à Paris qu'elles reflètent le point de vue de la Maison Blanche.

Bonnes relations

Les relations entre le général de Gaulle et le président Kennedy, confirme-t-on à Paris de diverses sources généralement bien informées, n'ont jamais cessé d'être bonnes, malgré des divergences de vues sur certains aspects de la politique internationale. La conférence de presse de lundi du général de Gaulle a eu le mérite de clarifier la situation et de mettre en relief les problèmes qui doivent être résolus, avec comme toile de fond, l'amitié et l'alliance entre la France et les Etats-Unis.

On espère, dans les milieux bien informés, que l'un des résultats des déclarations du général de Gaulle aura été d'éliminer les notions fausses au sujet des intentions françaises, comme par exemple celle qui consisterait à vouloir mettre sur pied, en Europe, une troisième force neutraliste, ou à démanteler l'Alliance Atlantique, ou à mener une offensive contre le dollar.

Le but évident du général de Gaulle, lundi, était de ranger la France derrière les efforts positifs déployés pour aboutir à un véritable accord sur le désarmement. C'est pour cela que le chef de l'Etat français a pris l'initiative de suggérer une date dans un avenir non lointain pour la convocation d'une conférence à quatre sur le désarmement.

En soi, cette proposition n'est pas nouvelle. Elle remet sur le tapis une proposition faite par la France, en 1959, devant la commission du désarmement de l'ONU. Cette proposition était fondée sur le contrôle des engins porteurs de bombes atomiques.

La prise en considération de cette proposition par les quatre puissances nucléaires est également une suggestion faite par la France, il y a plusieurs années. A l'époque, le gouvernement français avait expliqué les raisons pour lesquelles il ne pouvait participer à la conférence sur le désarmement des 18 pays, à Genève.

On espère, à Paris, que le président Kennedy répondra favorablement à l'initiative du général de Gaulle. La conférence de presse que doit tenir le chef de la Maison Blanche cette semaine, est attendue avec intérêt dans la capitale française.

La mafia

PALERME. — Le nombre des présumés membres de la mafia en Sicile qui ont été arrêtés récemment, s'élève maintenant à 400 par suite de la capture de 60 individus.

La police italienne a décidé de nettoyer les repaires des bandes de malfaiteurs qui terrorisent la Sicile depuis nombre d'années, par suite d'un attentat commis en juin dernier et au cours duquel périrent sept policiers.

Biculturalisme

Le premier ministre Pearson a dit qu'il espère annoncer très bientôt les noms des deux secrétaires conjoints de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme. Il répondait à une question de M. Louis-Joseph Pigeon (PC).

Le prix de l'essence

M. Lloyd Crouse (PC) a demandé à M. Gordon quelles mesures il se propose de prendre au sujet de l'augmentation du prix de l'essence. Le ministre des finances a répondu: "Il n'y a pas de prix imposés au Canada. Cette nouvelle m'a intéressé, surtout en raison du fait que certaines des compagnies qui ont effectué cette augmentation semblent faire d'assez bonnes affaires."

Le grand débat sur la cigarette

Qu'y a-t-il là-dessous? Quelle est la vérité sur les dangers de la cigarette? Lisez dans SELECTION du Reader's Digest d'aujourd'hui le tout récent rapport — et le plus récent tableau de la teneur en goudrons et en nicotine des principales cigarettes canadiennes. Achetez Sélection d'aujourd'hui même!

LUNCH, DINNER, TEA ET COCKTAILS
Café-terrace nouvellement décoré

Ritz Garden

SERVICE DE STATIONNEMENT
PREPOSE AUX AUTOMOBILES A L'ENTREE
HOTEL RITZ CARLTON

AGENCE MATRIMONIALE

EXCELSIOR ENRG.

Nos services d'enquête, d'étude de goûts et de caractères et de rencontres d'adresses aux personnes des deux sexes célibataires, veufs ou veuves. Nous examinons avec une discrétion absolue les résultats sont remis à l'heure et sous le sceau du secret. "HASARD" arrange les choses. Des centaines de couples ont trouvé le bonheur grâce à nos services. Une efficacité prouvée et reconnue. Pour informations, écrire au men tenant: Nom, adresse, tél., âge, occupation, en incluant \$2.00 à l'excelsior.

EXCELSIOR ENRG.

Casier postal 158, Station Hochelaga, Montréal, Québec H3T 2G6. Téléphone: 325-7861

Les vues de René Lévesque sur le Nouveau-Québec

Une économie axée sur l'activité courante de l'Esquimaux: la chasse, la pêche, l'artisanat...

Par la Presse Canadienne

QUÉBEC. — L'humble esquimaux qui chasse et pêche sur la Terre de la Baie Blanche — "Ungava" dans son langage — vient de s'inscrire sur la liste des questions à régler entre Ottawa et Québec.

Le gouvernement provincial, modifiant l'attitude qu'il avait adoptée voilà plus de trente ans, le réclame sous sa juridiction.

Aussi longtemps que cette réclamation ne sera pas satisfaite, la souveraineté du Québec sera incomplète sur ce territoire de 283.000 milles carrés qui représente la moitié de la superficie totale de la province.

Les quelque 2.600 Esquimaux qui vivent sur ce territoire du Nouveau-Québec en constituent la population majoritaire. Occupés surtout de chasse et de pêche, ce sont des nomades qui errent le long des rives de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie de l'Ungava. Actuellement, ils sont administrés par le ministère fédéral des affaires du Nord.

Pour l'instant, le gouvernement fédéral n'a pas rendu public son attitude vis-à-vis des réclamations québécoises, mais un comité ministériel fédéral-provincial est à étudier le problème.

Planification économique du territoire

Déjà, à Québec, un bureau spécial a été mis sur pieds au ministère des ressources naturelles dans le but d'élaborer une politique de planification économique pour ces territoires. On estime cependant, à ce bureau, que l'Esquimaux reste la clé de tout projet de planification.

S'adressant au Congrès national des sociétés savantes, tenu à l'université Laval, le directeur de ce bureau, M. Eric Gourdeau, déclarait que le Québec veut que le développement du territoire se fasse en harmonie avec les "valeurs culturelles" des Esquimaux.

Cela signifie, dans une large mesure, le développement d'une économie basée sur la chasse et la pêche, l'artisanat et le commerce côtier.

"Ce sont les Esquimaux eux-mêmes, déclarait M. Gourdeau, qui doivent devenir les dirigeants de leur propre groupe, et c'est parmi eux qu'on doit arriver à trouver les futurs bâtisseurs et administrateurs du Nouveau-Québec économique".

Élément capital de leurs valeurs culturelles est la langue esquimaude. Ce fut une "illusion totale" de croire qu'on pouvait assurer la collaboration des Esquimaux dans le domaine économique sans respecter leur langue.

Ils apprendraient le français

Il a déclaré que "le gouvernement fédéral commet présentement une erreur fondamentale en interdisant, à toutes fins pratiques, l'utilisation de la langue esquimaude dans les écoles du Nouveau-Québec".

Le gouvernement québécois reconnaît "véritablement la langue esquimaude en tant qu'instrument d'instruction au niveau primaire".

Il est évident, d'autre part, que les Esquimaux devraient apprendre une langue seconde "dans le but de jouer le plus rapidement possible un rôle actif dans l'économie de notre société". Cette langue serait le français.

"Le Nouveau-Québec étant une partie du territoire québécois, et celui-ci étant d'abord français, le système d'enseignement doit pouvoir, dès la 4^e année, enseigner le français".

Les élèves esquimaux continueraient d'utiliser leur propre langue et, au niveau secondaire, recevraient des cours de grammaire et de composition esquimaude.

Enseigner de nouveaux métiers

Autre trait culturel: l'aptitude naturelle des Esquimaux à la chasse et à la pêche. "Peut-être leur atout principal".

Il apparaît certain, poursuit M. Gourdeau, que l'aptitude naturelle des Esquimaux pour la chasse et la pêche nous permettra de remettre entre leurs mains les initiatives en ce do-



QUÉBEC VEUT OBTENIR JURIDICTION SUR LES ESQUIMAUX — Le gouvernement du Québec cherche actuellement à obtenir juridiction sur les 2.600 Esquimaux du Nouveau-Québec. Ce territoire, qui couvre 283.000 milles carrés, comprend une population esquimaude dont les affaires sont administrées par le gouvernement fédéral depuis 30 ans. La carte indique les limites du Nouveau-Québec.

maine qui sont partie de nos projets de développement économique au Nouveau-Québec.

Il nous faudra, de toute évidence, prêter aux Esquimaux notre concours au point de vue technique, en sorte que chasse et pêche seront des activités économiquement viables, mais nous aurons aussi à profiter de ces deux activités pour initier les Esquimaux — en leur laissant des responsabilités aux plans de l'administration et de la gestion — à nos techniques et à nos méthodes de développement.

Troisième trait culturel esquimaux: un extraordinaire sens de l'observation doublé d'une grande dextérité manuelle.

M. Gourdeau a déclaré que dans le domaine de l'entraînement technique des Esquimaux, le gouvernement fédéral avait à son actif, "des réussites intéressantes".

"Quant à nous, nous entendons mettre sur pieds une école de métiers et d'apprentissage technique pour les Esquimaux du Nouveau-Québec, et déjà nous avons envoyé deux Esquimaux subir un entraînement pratique aux chantiers de la Manicouagan; l'un comme charpentier, l'autre comme mécanicien".

Premier professeur esquimaux

Au point de vue intellectuel, la tâche première sera de préparer des professeurs esquimaux à enseigner au primaire. "Je ne connais pas de cas d'un seul Esquimaux qui soit actuellement instituteur régulier, dans tout le Nouveau-Québec", a déclaré M. Gourdeau.

La première institutrice esquimaude à avoir suivi son cours dans le Québec commencera vraisemblablement à enseigner une 1^{re} et une 2^e année en septembre prochain, à Great Whale, sur la Baie d'Hudson.

Le Nouveau-Québec

Le territoire du Nouveau-Québec occupe la superficie comprise entre le détroit d'Hudson et les zones habitées du Québec vers le sud — à l'exception des territoires du Labrador situés le long de l'Atlantique.

Il faisait autrefois partie des Territoires du Nord-Ouest, mais fut cédé au Québec en 1912.

Par la suite, cependant, selon M. Gourdeau, ce fut le gouvernement fédéral qui s'occupa des programmes éducatifs et sanitaires de ces populations "parce que le Québec exprima le désir, dans les années '30, de ne point s'en occuper".

Le déficit du fonds d'assurance chômage a diminué au cours de juin

OTTAWA — Le fonds d'assurance chômage est en train de se remettre à flot à la suite du drainage dont il fut l'objet au cours d'un hiver et d'un printemps déficitaires.

Le ministre du Travail, M. MacEachen, a déclaré à la Chambre des Communes, lundi, que le fonds accusait un déficit de \$24.777.135 à la date du 30 juin. C'était quelque \$12.000.000 de moins que le déficit de la fin de mai, qui était de \$37.181.722.

Juin fut le premier mois de l'année au cours duquel les rentrées dépassèrent les débours. Les revenus nets, versés par les patrons, les employés et le gouvernement, s'élevèrent à \$28.391.481 au lieu que les allocations furent de \$15.986.895, ce qui laisse un solde favorable pour ce mois de \$12.404.586.

Un porte-parole de la Commission d'assurance chômage a prédit que le fonds se retrouverait dans le noir d'ici un mois ou environ.

Cascade

Le fonds ne s'élevait qu'à environ \$99.000.000 au commencement de 1963. En janvier il tombait à \$71.800.000. En février il reculait de nouveau à \$39.400.000. Il n'y avait plus en caisse à la fin de mars que \$6.507.000.

En avril il s'affaissait dans le rouge pour la première fois de son histoire. Le déficit au 30 avril était de \$23.002.674.

MacEachen ignore si Ottawa donnera suite au rapport Norris avant l'ajournement d'été

OTTAWA — M. MacEachen, ministre du travail, a informé les Communes qu'il ne peut pas dire si des mesures législatives à la suite du rapport Norris seront prises avant l'ajournement des travaux des députés, cet été.

Il répondait à une question de M. Michael Starr. Le rapport Norris a été présenté à l'administration il y a deux semaines. Il étudie les troubles de la navigation sur les Grands lacs.

M. MacEachen a déclaré ensuite que l'Association nationale des mécaniciens de marine et la Guilde du service de la marine marchande canadienne se sont déclarées prêtes à être mises en tutelle par le gouvernement fédéral. Des régimes de mise en tutelle pour les syndicats de marins et de gens de mer ont été recommandés par le rapport Norris.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
AVIS AUX EMPLOYEURS ET AUX OUVRIERS

Amendements apportés à la Loi des Accidents du Travail à la dernière session de la Législature.

En vigueur le 1^{er} août 1963.

1. — Le délai de cinq jours pour qu'une réclamation soit compensée est réduit à trois jours.
2. — L'ouvrier travaillant hors de la province est protégé durant une période de dix-huit mois au lieu de six mois.
3. — Il n'y a plus d'exigence particulière quant à un réclamant membre de la famille d'un employeur.
4. — Pour l'avis d'accident par l'employeur, le premier paragraphe de l'article 21 de la loi est modifié et un nouveau paragraphe est ajouté :

21. 1. L'employeur doit, dans les deux jours ouvrables suivant un accident qui rend un ouvrier à son emploi incapable de gagner son salaire intégral ou nécessite l'assistance médicale, donner un avis par écrit à la Commission indiquant :

1a) l'avis doit être rédigé dans la propre langue de l'accidenté si c'est le français ou l'anglais, sinon dans celle de ces langues qu'il choisit. Il ne doit pas être signé par lui sans que tous les blancs aient été remplis et l'employeur doit lui en remettre une copie complète.

5. — Les allocations pour paiement de frais funéraires sont augmentées de quatre cents à six cents dollars.
6. — La pension à un enfant invalide est continuée tant que dure l'invalidité, quelle qu'ait été la date de l'accident.
7. — Pour un enfant aux études, la rente est continuée tant qu'il fréquente assidûment une école.
8. — Dans le cas d'une aggravation consécutive à un accident de travail survenu depuis plus de cinq ans, l'indemnité, quant à l'aggravation, est calculée sur les salaires du réclamant à l'époque de l'aggravation.
9. — La compensation minimum pour incapacité totale est augmentée de quinze à vingt-cinq dollars.
10. — Les rapports médicaux ou d'hôpitaux doivent être produits exclusivement à la Commission qui, sur demande, peut en donner communication au médecin traitant de l'accidenté ou au médecin de l'employeur.
11. — Pour le transfert d'une industrie de la cédule 2 à la cédule 1, un nouvel article (79a) se lit comme suit :

"79a) La Commission peut, lorsqu'une industrie a été transportée de la cédule 2 à la cédule 1, mettre à la charge du fonds d'accident les obligations découlant :
"d'accidents survenus avant ce transport moyennant la remise, par l'employeur ou son assureur, d'une réserve établie d'après les dispositions législatives en vigueur"
"lors de chacun de ces accidents."

12. — La période d'exposition aux poussières est réduite de cinq à deux ans pour la pneumoconiose.
13. — La Commission des Accidents du Travail donnera avis de tous autres changements qui seront apportés à l'application de la Loi des Accidents du Travail.

Le Canada n'adhérerait pas à l'OEA avant deux ans et peut-être davantage

OTTAWA — Tout indique que le gouvernement a l'intention d'aborder avec beaucoup de prudence la question de sa participation future à l'Organisation des États Américains-OEA.

Certaines autorités responsables prédisent qu'il s'écoulera deux ans avant que le Canada ne fasse partie de cette organisation de l'hémisphère occidental. D'autres vont jusqu'à dire qu'il s'écoulera beaucoup plus de temps que cela.

Les observateurs voient un parallèle possible entre la situation qu'affronte le nouveau gouvernement libéral et celle qui s'était développée sous l'ancien gouvernement conservateur.

Ils sont d'avis que certains événements récents en Amérique latine conspirent pour rendre la tâche difficile à un gouvernement canadien d'exposer une politique définie en faveur de la participation à l'OEA, même si le premier ministre Pearson et le ministre des Affaires extérieures, M. Martin, sont sympathiques à l'idée.

Parmi ces événements, il y a le retrait de la Bolivie de l'Organisation — à propos d'une querelle de frontière avec le Chili — et la rupture des rela-

tions diplomatiques du Guatemala avec la Grande-Bretagne.

LE GUATEMALA

Ce dernier développement, bien qu'il semble fort éloigné de la question de savoir si le Canada doit entrer dans l'OEA, pourrait avoir une profonde influence sur la question.

Le Guatemala a rompu ses relations à cause de la décision de la Grande-Bretagne d'accorder le gouvernement responsable au Honduras britannique, que le Guatemala réclame — il appelle cette colonie britannique Belise.

On soupçonne fort ici que le Guatemala ait l'intention de profiter de sa situation comme membre de l'OEA pour tenter de forcer la Grande-Bretagne à faire des concessions dans cette querelle territoriale.

Ainsi, il a tenté de faire modifier la clause de la Charte qui veut que tout ce qu'un pays indépendant de l'hémisphère occidental ait à faire pour entrer dans l'Organisation, est de ratifier la Charte de l'OEA. Le petit pays de l'Amérique Centrale aimait, de préférence, seul ou de concert avec d'autres États américains, exercer

le droit de veto sur les demandes d'admission des nouveaux membres.

On présume que le Guatemala utiliserait ce pouvoir pour bloquer le Honduras britannique si jamais il demandait son admission comme pays indépendant. Mais on croit savoir que le Guatemala a proféré des menaces voilées contre la Jamaïque, également, alléguant que son indépendance de la Grande-Bretagne est fautive.

LE CAS DE LA JAMAÏQUE

La Jamaïque a manifesté son intérêt à demander son admission lorsque les règlements d'admission auront été déterminés, probablement cet automne. Si la Jamaïque était empêchée par un veto — ou éloignée par une menace de veto — le Canada, en tant que pays du Commonwealth, lui aussi pourrait difficilement suivre la même voie en demandant son admission, même si on prend pour acquis ici que le Canada serait accepté.

M. Pearson a laissé entendre que le Canada ne prendra pas de décision définitive sur la question de la procédure d'ad-

mission n'aura pas été tirée au clair.

Le retrait de la Bolivie de l'Organisation de l'hémisphère porte à deux le nombre des nations membres qui ne participent pas à son activité. Cuba a été exclu il y a quelque 18 mois.

Dans les milieux diplomatiques à Ottawa, on est d'avis que l'évidence de la division au sein de l'organisation affaiblit la position des partisans de l'admission du Canada et renforce celle de ceux qui soutiennent que le Canada ne devrait jamais se mêler à l'OEA.

Au point de vue politique, c'est une situation difficile pour MM. Pearson et Martin qui croient que, protagonistes et adversaires mis à part, la simple responsabilité dicte que le Canada devrait jouer son rôle dans les affaires de l'hémisphère.

Dans le dernier gouvernement, le ministre des Affaires extérieures, M. Green, a tenté de promouvoir l'idée de l'entrée dans l'OEA. Mais sa position a été affaiblie par la sérieuse affaire cubaine et par le malaise politique presque constant dans les plus grands pays de l'Amérique latine.

Pour les juges, augmentation de traitements

OTTAWA — Une mesure prévoyant des augmentations de traitement pour les juges nommés par le gouvernement fédéral a subi sa première élection aux Communes.

Le traitement du juge en chef du Canada serait porté de \$27.000 à \$33.000 et les émoluments des autres juges de la Cour suprême passeraient de \$22.500 à \$30.000.

Les revenus annuels du président de la Cour de l'Échiquier passeraient de \$18.500 à \$25.000 tandis que les autres juges de cette cour toucheraient \$21.000 au lieu de \$16.900.

Les juges en chef des Cours supérieures de chaque province verraient leur traitement passer de \$18.500 à \$25.000 par année, les autres juges de ces cours toucheraient \$21.000 au lieu de \$16.900.

Les juges de comté et de cour de district de chaque province toucheraient \$16.000 annuellement au lieu de \$10.500.

Le projet de loi modifiant la loi sur les juges et le code criminel, prévoit la nomination de 14 nouveaux juges.

50.000 PIÈCES!



10570 boul. Lajeunesse Nord de Fleury

Pour donner le service le plus rapide, — moins de 15 minutes — Mr Muffler garde dans ses entrepôts plus de 50.000 pièces... silencieux, tuyaux d'échappement et de sortie, amortisseurs pour toutes les marques d'autos, de la plus petite européenne à la plus grosse limousine américaine.

POSAGE INSTANTANÉ... CRÉDIT INSTANTANÉ

CR 3-1561

GARANTIE TRADITIONNELLE DE MR MUFFLER

À ST-JÉRÔME: 801, boulevard des Laurentides G5B-1A92

Mme Clara Desrochers, gère.

SEPT-ILES c'est la porte à côté PAR AIR CANADA



...et dans un avion d'Air Canada, vous vous sentez chez vous! En fait, vous êtes chez vous: vous y trouvez une ambiance et un confort authentiquement canadiens; le personnel connaît vos goûts, et vos habitudes. Rapides, fréquents et peu coûteux (\$64 aller-retour, classe économique), les vols d'Air Canada mettent vraiment Sept-Îles à la porte de Montréal; profitez de ce voisinage!

Adressez-vous à votre agence de voyage ou téléphonez à AIR CANADA: HU. 9-3411.

VOYAGEZ À LA CANADIENNE PAR

AIR CANADA TRANS-CANADA AIR LINES

Pour votre plaisir, le quart d'heure d'Air Canada "CHEZ MIVILLE", reprendra en septembre.

Vers 1975, la production du pétrole albertain serait insuffisante

Nécessité d'exploiter les sables bitumineux

potins financiers

Il faut remonter 1 an en arrière, soit à 3 août 1962, pour trouver le début de cette semaine aussi calme sur la Bourse de Toronto. En fermeture, les cours paraissent décidément meilleurs hier sur ce marché. Sur la Bourse de Montréal, la tendance était aussi un peu plus soutenue.

Wall Street a avancé pour la 3e séance consécutive hier et la moyenne des industriels de DJ a clôturé 5,71 points plus haut à 696,42.

L'annonce que notre ministre des Finances se rendra, vendredi, à Washington, afin de demander à Kennedy l'exemption totale de la taxe de 15 p.c. frappant le Canada, influe heureusement sur le sentiment spéculatif, hier, sur nos marchés. Comme il s'agit d'une rencontre de politiciens, il importe d'être prudents dans ses transactions mobilières car qu'il s'agisse de la politique ne l'emportera pas sur les intérêts financiers.

Crown Nest Pass Coal Co. a gagné 44 cents l'action durant le 1er semestre vs 45 cents l'an dernier durant la même période.

L'hon. Robert H. Winters vient d'être nommé président du conseil et chef de l'exécutif de la British Newfoundland Corporation. Il succède à M. Greville Smith, C.B.E. M. Winters est président de Rio Algom.

125.000 actions de Pembroke Electric Light Co. Ltd. ont été inscrites, hier, sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne. Cette société remonte à 1884 et ses ventes ont atteint \$1.272.874 en 1962.

Les bénéfices nets de Forcés Motrices du Saguenay Ltée et ses filiales pour le premier semestre de 1963 ont été de \$664.488 à rapprocher de \$672.190 pour la période correspondante de l'année dernière. Les chiffres pour le premier semestre de 1963 ne comprennent pas les comptes de la Compagnie Électrique du Saguenay, société qui est devenue propriété de la Commission hydroélectrique de Québec. Le gain provenant de cette vente n'apparaît pas dans le relevé des Profits et Pertes Consolidés et a été crédité directement au relevé Consolidé des Bénéfices non Répartis.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Riordon Sales Corporation devient International Pulp Sales Limited

Riordon Sales Corporation Limited a annoncé hier que son nom était changé en celui de International Pulp Sales Limited. La compagnie, une filiale de la Canadian International Paper Company, qui s'occupe de la vente des pâtes de bois, a déclaré que ce changement n'affectera en rien sa constitution, ses contrats, son personnel ou ses services. Le nouveau nom de la compagnie a pour but d'indiquer clairement les liens qu'unissent à la compagnie-mère, International Pulp Sales Limited, et au sulfate provenant des usines de la CIP à La Tuque, Gatiou et Témiscamingue, au Québec, et Hawkesbury, en Ontario, ainsi que de la pâte à dissoudre de l'usine de l'International Paper Company à Natchez, Mississippi. La compagnie dont le siège social est à Montréal a des bureaux d'administration à New-York, ainsi que des filiales de vente à Londres et à Paris et des représentants de vente dans plusieurs autres pays.

Comportement lent et sans beaucoup d'activité, prévu pour la bourse

Commentant la situation récente en Bourse, l'économiste de Hugh Mackay & Company Ltd., affiliée à W. C. Pittfield & Company Limited, rapporte "qu'aux États-Unis, le conflit du rail, la question des droits civils, les problèmes de l'équilibre des paiements internationaux et le fait que le projet de loi de diminution des impôts soit relayé à la fin de l'ordre du jour du congrès, sont autant de points qui ont diminué la confiance et semé certaines craintes. De même au Canada, le budget du gouvernement et les modifications apportées par la suite, ainsi que le projet du président Kennedy d'imposer une taxe sur les placements faits à l'étranger, ont grandement ébranlé les convictions des investisseurs. Malgré tout cela, exception faite d'une séance ou deux, la bourse n'a rien fait qui ne soit attribuable à autre chose qu'à une réaction normale à la hausse précédente de mars à juin. Il n'y a pas de doute que la publication des rapports des entreprises pour le premier semestre qui sont presque tous favorables tel que nous l'avons prévu, a contribué pour une bonne part au maintien des prix en bourse. Nous croyons que les résultats pour toute l'année 1963 seront aussi favorables en ce qui a trait aux profits et c'est ce qui justifie en partie notre attitude encore optimiste. Nous croyons qu'il soit encore trop tôt pour analyser les effets que pourraient avoir sur les affaires, les événements récents. L'opinion qui présentement semble prévaloir est que les affaires continueront de progresser, mais à un rythme beaucoup plus lent. Le Morgan Guaranty Survey, dans sa publication de juillet, résume ainsi la situation: "Les indices économiques tentent plus à prévoir un ralentissement de la hausse actuelle... que plutôt une montée rapide et soutenue". Il ne semble pas, dans les circonstances actuelles, que la bourse tente prochainement d'atteindre des sommets établis auparavant, et il se peut qu'elle en revienne au même comportement lent et sans beaucoup d'activité, qu'elle a affichée au début de l'été".

Possibilité d'un marché mobilier inquiet, en marge du rapport de Fonds de Capitalisation Canada

En marge du rapport intermédiaire de Fonds de Capitalisation Canada indiquant un actif de \$3.333.331 au 30 juin 1962 (son portefeuille comprendrait une cinquantaine de valeurs, d'où sa grande diversification) ses conseillers en placements Bolton Tremblay et Compagnie font remarquer ce qui suit: "Bien que l'aspect de l'économie du Canada demeure satisfaisant, du moins pour l'avenir prévisible, certaines attitudes politiques sont venues tempérer notre enthousiasme général au sujet du climat d'investissement. La lecture attentive du discours du Trésor révèle clairement que l'un des principaux objectifs de la politique du gouvernement libéral est de forcer le retour au Canada d'un segment important des titres industriels canadiens détenus par des intérêts étrangers. Il ressort donc que cette politique sera au moins épaulee, si non imposée, par des mesures fiscales conçues dans le but de rendre ces titres moins attrayants pour l'étranger, tout en l'attirant davantage vers les bons, obligations et autres genres de prêts. Cet objectif peut bien être louable, cependant il n'accorde aucune attention, et de façon singulière, au fait que le Canada ne peut provoquer l'augmentation des économies nécessaires pour atteindre ce but, même avant que le législateur s'en rende compte. Il est de plus en plus évident que le législateur s'est rendu compte du fait économique que pour se développer le Canada doit se reposer en grande partie sur des ressources financières extérieures. Si l'apport de l'investisseur étranger à la santé générale de l'économie du pays n'est pas reconnu et si des mesures rigoureuses de discrimination devaient être prises, il faudra s'attendre à un marché mobilier inquiet". Incidemment, Programmes d'Investissements Capitalisés Ltée est l'initiateur et le distributeur général des actions du Fonds précité.

DOSCO effectue 3 groupements de ses activités aux fins d'améliorer le contrôle de la production et des ventes

M. T. J. Emmert, président du conseil et A. L. Fairley, jr., président de Dominion Steel and Coal Corporation, annoncent la consolidation des divers intérêts de cette entreprise en 3 groupes distincts, soit celui de l'acier, celui des mines et celui de la fabrication des produits sidérurgiques et du transport. Dans le premier groupe figurent l'usine de Sydney en N.E., le nouveau moulin de Contrecoeur, P.Q., et celui d'Étobicoke, en Ontario. Incidemment, la Seaboard Power Co. fait partie de ce groupe. Quant au groupe minier, il comprend les opérations des mines de charbon de Dosco, celles de ses mines de fer, celles de ses mines de chaux dans les Maritimes et enfin, les filiales contrôlées par sa subsidiaire Dominion Coal Co. Le 3ième groupe comprend ses chantiers maritimes à Halifax, Canadian Bridge Co., à Windsor, Ont., et à Montréal et enfin ses usines Truscon, ses quais et ses diverses entreprises de transports. M. J. E. Clubb et C. H. Drury ont été nommés vice-présidents pour diriger ce nouveau groupement, et tandis que le second entrera en fonction immédiatement, le premier ne le fera pas avant le 1er septembre. M. E. L. Pursey a été nommé trésorier en remplacement de M. Clubb. Au dire du président de DOSCO, ces nouveaux groupements permettront un meilleur contrôle des ventes et de la production, au plus grand avantage des clients, des actionnaires et des employés. Comme on sait, Hawker Siddeley Canada Ltd. contrôle 77 p.c. des actions de Dosco et 55 p.c. de celles de General Transit. Elles sont donc des filiales de Hawker, dont les actions ont varié entre un bas de 4,65 et un sommet de 7,35 à la bourse cette année — hier, elles clôturaient à 5,54.

MARCEL CLEMENT

Dominion Electrohome Industries présente la gamme de Stéréo-haute-fidélité et TV

La plus large depuis son existence, au Holiday Inn

Dominion Electrohome Industries Limited présente la gamme de stéréo haute fidélité la plus large de son histoire à ses concessionnaires de la zone de Montréal, à l'exposition spéciale de ventes qui s'est ouverte au Holiday Inn lundi 29 juillet. Les 44 modèles de la compagnie demeureront en exposition jusqu'à aujourd'hui dans la soirée.

Quatre modèles de télévision en couleur devant être introduits sur le marché l'automne prochain y figureront.

La gamme du combiné stéréo haute fidélité et télévision, non seulement est la plus large des 56 ans d'existence de la compagnie, mais est considérée comme la plus grande qui ait jamais été produite par une fabrique canadienne.

Le client canadien apprécie véritablement le beau meuble, et de la note large gamme qui pourrait — dans tous les prix — une large variété de styles en ébénisterie Deilcraft, assure M. Leo Fitzpatrick, directeur général des ventes d'Electrohome. "Nos études montrent qu'il existe dans ce pays un intérêt croissant pour le stéréo haute fidélité, et aussi que de nombreuses familles se proposent de remplacer leurs vieux appareils de télévision — beaucoup d'entre elles demandant un second

et même un troisième appareil pour leur intérieur."

En dépit du fait que moins de 5.000 appareils de télévision en couleur ont été vendus au Canada, M. Fitzpatrick dit qu'Electrohome a confiance en l'avenir et continuera son rôle de pionnier dans ce domaine.

Tous les stéréos Electrohome seront équipés avec le "Micro-Track" magnétique ou avec des cartouches de céramique. D'autres comporteront le nouveau "Dual 1000" avec plaque tournante automatique. Et, pour la première fois depuis son existence, Electrohome offre un circuit de puissance transistorisé à 100 pour cent dans plusieurs de ses modèles stéréo.

Tous ces articles seront disponibles dès le début de l'automne.

Electrohome est la seule fabrique canadienne offrant des cartouches magnétiques avec "preamps" transistorisés. Les cartouches magnétiques offrent au client le dernier mot en reproduction de haute fidélité. L'exclusif "Micro-Track" protège à la fois le disque et l'aiguille de tout dommage accidentel.

Electrohome a installé un circuit du puissance "solid state" dans beaucoup de ses stéréos. Les modèles possèdent des preamp transistorisés et des amplificateurs. Le circuit transistorisé offre 10 fois plus de durabilité que celle dispensée par les lampes ordinaires et élimine entre autres la période de chauffage et les bourdonnements.

Tous les appareils stéréos haute fidélité et de télévision comportent une garantie d'un an. La compagnie fabrique une variété d'autres produits pour la maison.

Bon semestre pour Canadien Chemical

Au regard de l'an dernier

Canadien Chemical Co. Ltd. a fait rapport d'un profit net de \$2.067.777 au cours du premier semestre de 1963, contre \$1.363.719 au cours du semestre correspondant de l'an dernier.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier semestre était de \$19.782.805, comparativement à \$16.988.183 au cours du semestre clos le 30 juin 1962.

Ces chiffres ne tiennent aucun compte des opérations de la société Canadien Celanese Ltd.

Le président de la société, M. Robinson Ord, a souligné que malgré la conclusion de la transaction pour l'acquisition de Canadien Celanese au cours du semestre, les modalités pour l'amalgamation des deux sociétés ne sont pas complétées.

À noter...

Les actions de B.C. Power Co. ont à peine fluctué, hier, en dépit de l'annonce que le juge en chef de la Cour suprême de la C.B. venait de déclarer que "l'expropriation de B.C. Electric Co., décrétée en 1961, était constitutionnellement invalide et que l'évaluation des actifs de cette entreprise était de \$192.000.000 au lieu de \$172.000.000, montant payé par le gouvernement de la C.B." Le président de B.C. Power a laissé entendre qu'il était prêt à vendre sa filiale au Gouvernement s'il obtenait un prix raisonnable, mais le procureur général de la C.B. a déclaré que le Gouvernement de la C.B. appellerait de la décision précitée.

Atlantic Coast Copper Corp. a gagné \$82.617 durant le 1er semestre.

McLeod, Young, Weir & Co., en qualité d'agents fiscaux pour Traders Finance Corporation Limited, annonce une hausse des taux pour les billets en gage collatéral à courts termes, soit 3 3/4 %, pour ceux de 30 à 89 jours, 4 %, pour ceux de 90 à 179 jours, 4 1/4 %, pour ceux de 180 à 269 jours, et 4 1/2 %, pour ceux de 270 à 365 jours.

La dernière liste de valeurs de La Maison Bienvenu Limitée laisse voir des titres rapportant entre 2,96 % et 5,66 %.

Les entreprises suivantes paieront, demain, à leurs actionnaires, les dividendes ci-dessous: B.C. Sugar, ref. 15, pfd. 25; Can. Industries, 15; Capital W. Cloth, 12 1/2; Commonwealth Inter., 88; Craigmont Mines, 25; Dome Mines, 20; Dom. Oilcloth, 30; DuPont de Can., 20; Fabel, Ltd., 25.

Les actions des entreprises suivantes se vendront, aujourd'hui, ex-dividende tant par action: Argus Corp., 0 1/2; "C" pfd., 0 1/2; Banque Can. Nat., 50; Can. Foils and "A", 15; Couvrette & Provost, "A", 10.

Albert E. Reed & Co. Ltd. a fait savoir à la Bourse de Montréal que sa raison sociale a été changée en celle de Reed Paper Group Limited. Les transactions sous le nouveau nom débuteront sur la place locale le 1er août 1963. Leur symbole sur le téléscripteur sera "R.P.G."

NOMINATION à la B-A



Ray Beaulieu

La British American Oil Company Limited est heureuse d'annoncer la nomination de M. Ray Beaulieu au poste de directeur des ventes directes pour la division du Québec.

Entré au service de la compagnie B-A à Montréal en 1939, M. Beaulieu était directeur du district de la ville de Québec avant sa nomination à son nouveau poste.

M. Beaulieu a son bureau à Montréal.

Les chargements de wagons à la baisse

De 3,3 pour cent au regard de l'an dernier

Le nombre de wagons de marchandises payés chargés sur les chemins de fer du Canada au cours des sept jours terminés le 14 juillet a baissé de 3,3 pour cent au regard d'un an plus tôt (74.989 contre 77.522). Les wagons chargés du 1er janvier au 14 juillet ont totalisé 1.828.208, soit 1,7 pour cent de moins qu'une année auparavant (1.860.782). Les arrivages de l'étranger ont fléchi de 10,8 pour cent durant les sept jours (19.720 contre 22.109) et de 4,7 pour cent durant la période de cumul (628.481 contre 659.723).

Voici les marchandises qui ont nécessité moins de wagons durant les sept jours terminés le 14 juillet: produits céréaliers, 1.543 wagons (1.941 un an plus tôt); minéral de fer, 9.452 (9.778); pétrole brut, 9.547 (9.778); essence, 2.355 (2.679); et chargements incomplets, 6.274 (6.789). Et voici celles qui ont nécessité plus de wagons: blé, 5.770 (3.689); "autres" céréales, 1.570 (1.019); charbon 3.440 (3.096); et marchandises diverses, 8.740 (8.122).

Cours de l'or

PARIS. — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, valait hier 41,40 francs au marché libre de l'or français.

L'ailge, ancienne pièce d'or américaine de \$10, cotait hier 101,80 francs.

LONDRES. — Cote de l'or fin hier en devises américaines au marché libre de l'or européen: \$35.09 1/2 à l'achat \$35.11 1/2 à la vente.

Prix de l'once de Troyes à la bourse londonienne des lingots: \$35.09 7/100, 250 shillings et 7 1/2 pence.

Falconbridge Nickel Mines et Golden Age ont conclu un accord

Pour le développement de Kingsbury Asbestos Mines

Falconbridge Nickel Mines Ltd. et Golden Age Mines Ltd. viennent de conclure une entente en vertu de laquelle Falconbridge s'occupera des travaux d'exploration et de développement de Kingsbury Asbestos Mines Ltd. Cette dernière société est contrôlée par Golden Age, et possède des gisements d'amiantes près de Richmond, à 100 milles environ à l'est de Montréal. Dans le cas où ce gisement atteindrait le stade de la production, Falconbridge paiera à Golden Age la somme de \$500.000 pour l'acquisition de 300.000 actions de Kingsbury, et, plus tard, une autre somme de \$125.000 pour 250.000 actions. Aux termes de l'entente, Falconbridge pourrait par la suite devenir acquéreur de 2.000.000 d'actions de Kingsbury à un prix de 50 cents l'action. L'émission de débentures permettrait de recueillir les capitaux additionnels, si nécessaire. De toutes façons, Falconbridge conservera une participation de 15 pour cent.

Faillites plus nombreuses

Pendant tout le mois de juillet, le nombre des faillites commerciales dans notre district a été de 42, contre 40 il y a un an, avec des passifs de \$1.500.838, comparativement à \$1.234.157, et des actifs de \$845.152 contre \$415.822.



Un exécutif testamentaire compétent, permanent et responsable

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE
100 ouest, rue Saint-Jacques—Montréal
113 rue Saint-Pierre—Québec

TORONTO. — L'extraction du pétrole des sables bitumineux de l'Athabasca n'est pas vraiment un mystère. Reste à trouver la méthode la plus économique de production et de mise en marché, souligne la livraison d'août de "La Revue Imperial Oil".

Au cœur des forêts denses, au nord d'Edmonton, s'étendent près de 13.000 milles carrés de sables, d'une profondeur moyenne de 175 pieds, contenant une réserve de pétrole brut évaluée à 500 milliards de barils. C'est le plus

riche gisement pétrolier au monde — plus que le total des réserves prouvées du Moyen-Orient.

Depuis près de cent ans, des hommes d'une demi-douzaine de pays ont cherché des procédés d'extraction pétrolière à faibles coûts et économiques. L'exploitation de Mildred Lake à 225 milles au nord-est d'Edmonton, a débuté en 1959 et a coûté jusqu'ici environ \$10 millions. C'est une entreprise commune de quatre compagnies: Cities Service Athabasca Inc., Imperial Oil, Hildafield Oil Corp. et Royalite Oil. Les expériences en cours, peut-être les plus vastes et les plus captivantes de l'histoire du pétrole, peuvent amener la production quotidienne de 100.000 barils de pétrole brut de synthèse peu après 1970.

"D'autres groupes recherchent également une méthode", poursuit La Revue. "C'est une course dont l'enjeu est extrêmement élevé. A Mildred Lake règne une ambiance de laboratoire plutôt que de camp pétrolier."

L'usine-pilote exploitée par le groupe de la Cities Service Athabasca Inc. produit actuellement du bitume et d'autres matières expérimentales. "Le sable bitumineux est arraché d'un escarpement élevé près du camp à l'aide d'un bulldozer ou de sondes à carottes", explique La Revue. "Versé dans des machines à extraction et mélange avec de la vapeur et de l'eau à température élevée, il y est réduit en une boue qui ressemble au grau. Puis, par d'autres traitements à l'eau chaude, le sable et le bitume sont séparés. Le résidu du sable est propre et blanc. Si une ville de 7.000 habitants y est érigée tel que prévu, les enfants seront dotés du plus beau tas de sable du Canada."

L'industrie du pétrole ne peut que conjecturer sur la valeur des sables bitumineux pour le Canada, conclut l'auteur. Vers 1975, prédit-on, la production conventionnelle de pétrole brut en Alberta ne sera pas suffisante pour répondre à la demande du marché. Alors les sables bitumineux pourraient-ils combler ce déficit.

A. Renaud & Cie Ltée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

Laurin, Laurin, Beaudry Inc. Dominion Insurance Agencies Limited

Courtiers d'assurance agréés

Etude et analyse complète d'assurance pour industrie, commerce ou personnelle
500 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
Montréal AV. 8-9241

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS

Choix exceptionnel d'obligations de tout repos.

132 ouest, rue St-Jacques Tél. Victor 9-5361
MONTREAL

Actions et obligations

Craig, Forget & Cie Ltée

AGENTS DE CHANGE

Membres des Bourse de Montréal Bourse Canadienne

204 ouest, rue Notre-Dame — Tél.: VI. 9-6263
Montréal 1



Roebuck considère Alston comme un véritable tyran

Los Angeles. — Ed Roebuck a donné libre cours à son amertume une dernière fois hier, alors qu'il se préparait à transporter ses pénates chez les Senators de Washington.

Les joueurs de baseball attendent habituellement un bout de temps avant de critiquer publiquement les responsables de leur transfert à un autre club. Mais il n'en fut pas ainsi dans le cas de Roebuck qui foudroya Alston à la minute qu'il apprit qu'il était cédé aux Senators en échange du joueur de champ intérieur Marv Breeding.

«Je suis un peu triste de partir d'ici. Mais, d'un autre côté, quitter Alston c'est comme sortir de prison».

Le lanceur droitier de 32 ans, connu pour ses manières affables, semblait plutôt blessé dans son amour-propre que colérique lorsqu'il a exprimé l'opinion que les «Dodgers allaient gagner en dépit de la présence d'Alston».

A ceux qui lui demandaient des explications au sujet de sa dispute avec le pilote des Dodgers, Roebuck répondit qu'il s'agissait tout simplement d'un cas de mauvais traitements.

Il précisa: «Au début de la saison, ils me faisaient lancer tous les jours. Puis ils prirent l'habitude de me laisser inactif pendant deux ou trois semaines — j'avais l'impression d'avoir été mis au rancart. Et personne ne me disait un mot».

Roebuck fut inactif du 9 au 24 mai, mais avant cette période, il avait participé à 13 joutes en l'espace de quatre semaines. Alston a déclaré qu'il ne se souvenait pas de ce cas particulier, et au sujet du transfert, il a donné l'explication suivante: «Roebuck était avec nous depuis longtemps. Mais on ne peut pas obtenir quelque chose sans donner quelque chose en retour. Je me suis toujours bien entendu avec Roebuck. Breeding ajoutera du poids à nos frappeurs droitiers».

Les Dodgers se servaient probablement de Breeding comme joueur d'utilité. Il a joué pour les Orioles de Baltimore pendant trois ans, avant de passer aux Senators au mois de décembre dernier. Il a une moyenne de .274 cette année, et à la fin de la saison dernière, sa moyenne à vie était de .248.

Les Dodgers avaient commencé à refaire leur équipe dès lundi soir en effectuant

quatre autres changements. Le joueur de champ intérieur Nate Oliver et le lanceur Nick Willhite furent envoyés au club-ferme de Spokane de la ligue de la Côte du Pacifique. Le lanceur de relève Ken Rowe fut rappelé de Spokane et le voltigeur Al Ferrara fut acheté du même club.

Roebuck a une moyenne de points mérités de 3.46 depuis ses débuts dans les ligues majeures. En huit saisons, il a gagné 40 joutes et en a perdu 22. Il a participé à un grand total de 322 joutes avec les Dodgers, mais une fois seulement comme lanceur débutant.

En tout et pour tout, il a participé à 29 joutes cette année. Il a remporté deux victoires et subi quatre défaites. Sa moyenne de points mérités est de 4.24.

Le gérant général des Dodgers, Buzzie Bavasi, a déclaré qu'il s'était entretenu avec Roebuck mardi, et que le lanceur ne lui avait formulé aucune plainte. Au sujet des remarques de Roebuck à propos d'Alston, Bavasi a déclaré: «Je crois qu'Ed tente de faire porter à d'autres la responsabilité de ses propres fautes. Si Alston ne s'est pas servi de lui, il avait sans doute une bonne raison».

Il fut avec nous pendant 15 ans, a déclaré Bavasi. Nous sommes occupés de lui même à l'époque où il était incapable de lancer en raison de son mal de bras. Il se montre injuste en parlant comme il le fait. Nous pourrions peut-être gagner le championnat maintenant qu'il est à Washington.



Enfin un beau geste de solidarité de la part de Sonny Liston dans la lutte que mènent les Noirs dans leur effort pour mettre fin à la ségrégation raciale aux États-Unis. On le voit ici, portant chapeau et prenant part à une marche organisée à Denver dans le but de forcer les autorités du Colorado à accepter le bill des droits civils présenté par le président Kennedy.

Nombre record de pros inscrits dans le championnat du Québec

Un nombre record de 93 golfeurs seront à la recherche du trophée O'Keefe et du premier prix de \$800 lors du championnat professionnel du Québec, sur le parcours du club Rosemead, vendredi.

La liste d'inscriptions, qui comprend 69 professionnels et 24 professionnels-adjoints, est la plus grande dans l'histoire

de cet important tournoi. Tous les principaux clubs de la province y sont représentés, en plus de plusieurs clubs de la province de l'Ontario.

Cet événement de 36 trous «medal play» est doté d'une bourse de \$4,000 offerte par la brasserie O'Keefe, et constitue le tournoi majeur des

pros du Québec cette année.

Parmi les grands favoris pour remporter le championnat de 1963 sont Jack Bissegger, de Val Morin, Jean-Guy Periard, de Boucherville, Jack Kay, de Pinegrove, et Norm Hunt, du mont Bruno, qui a remporté le titre à Saint-Hyacinthe l'an dernier.

M. John C. Costigan, le di-

recteur du tournoi, a révélé hier, qu'un trou supplémentaire ou plus seront requis si deux participants ou plus terminent sur un pied d'égalité pour la première position. S'il est requis, on procédera également à du jeu éliminatoire pour déterminer les huit meilleurs compteurs, lesquels formeront l'équipe du Québec qui fera face aux champions de l'Ontario dans des rencontres interprovinciales au club Wentworth le 10 août. Ces matches Québec vs Ontario sont dotés d'une bourse de \$5,400 et du trophée O'Keefe.

Voici l'ordre des départs pour le tournoi de vendredi:

Tee No 1 8:00 a.m. — Tee No 10 1:00 p.m. — Bob Poole, Chaudière; B. Lussier, Cedarbrook; R. Guilbeault, Sorel.
Tee No 1 1:00 p.m. — Tee No 10 8:00 a.m. — J. Duhamel, Waterloo; Ray Dufort, Birchdale, J. Chénier, Missisquoi.
Tee No 1 8:00 a.m. — Tee No 10 1:00 p.m. — M. McCunn, Kanawake; V. Girard, Ilesmere; M. Dubreuil, Municipal.
Tee No 1 1:00 p.m. — Tee No 10 8:00 a.m. — M. Marry, Mulholland, Glenora; C. Dion, Asbestos; Gerry Huot, Granby-St-Paul.
Tee No 1 8:15 a.m. — Tee No 2 1:15 p.m. — B. Periard, Estérel; John Hanak, Arvida; Réal Landry, Berthier.
Tee No 1 1:15 p.m. — Tee No 10 8:15 a.m. — M. Chatelein, Ilesmere; F. Jenkins, Hillsdale; Garth Smith, Lennoxville.
Tee No 1 8:24 a.m. — Tee No 2 1:24 p.m. — Paul Gouge, Hillsdale; Real Jarry, Ste-Dorothée; Ed Dunn, Gatineau.
Tee No 1 1:24 p.m. — Tee No 10 8:24 a.m. — Jim Deely, Grand-Mère; Julien Deslats, St-Sauveur; Tony Passerby, LaSalle.
Tee No 1 8:32 a.m. — Tee No 10 1:32 p.m. — Ray Huot, Sorel; Henry Dubiel, Hillsdale; Jim Arnold, Châteauguay.
Tee No 1 8:40 a.m. — Tee No 10 1:40 p.m. — Jean-Paul Alary, Beaulieu; Stan Baird, Kanawake; Bob Dean, Cornwall.
Tee No 1 1:40 p.m. — Tee No 10 8:40 a.m. — Ken Clark, Ottawa Hunt; Doug Dabiel, Marlborough; Jim Seene, Bellevue.
Tee No 1 8:48 a.m. — Tee No 10 1:48 p.m. — André Cazes, Lévis;

Bill Kerr, Beauséjour; Jim Swarbrick, Mariborough.
Tee No 1 1:48 p.m. — Tee No 10 8:48 a.m. — Gordon McLean, Chamblay; Air Shand, Lachute; Franco Siranni, Bella Vista.
Tee No 1 8:56 a.m. — Tee No 10 1:56 p.m. — Jack Kay, Pinegrove; Stan Kolar, Chaudière; Gerry Proulx, St-Basile.
Tee No 1 1:56 p.m. — Tee No 10 8:56 a.m. — Norm Hunt, Mont-Bruno; Jack Bissegger, Val Morin; Adrien Bigras, Mariborough; View, Ben McCallum, Contry Club Montreuil.
Tee No 1 2:04 p.m. — Tee No 10 9:04 a.m. — Jules Huot, Laval-sur-le-Lac; André Gagnier, Cedarbrook; Phil Giroux, Arvida.
Tee No 1 2:04 p.m. — Tee No 10 9:04 a.m. — Jim Westwell, Wentworth; Joe Leblanc, Sherbrooke; Georges Arnold, Kl-8-Ed.
Tee No 1 2:12 p.m. — Tee No 10 9:12 a.m. — M. Desjardins, Royal Ottawa; Arnold McLean, Lorraine; Damien Gauthier, Municipal.
Tee No 1 9:20 a.m. — Tee No 10 2:20 p.m. — Nick Besner, Meadowbrook; Gilles Bourassa, Shawinigan; Ed Eustache, Summerias.
Tee No 1 2:20 p.m. — Tee No 10 9:20 a.m. — A. Hoisick, Mont-Bruno; Buddy Clark, St. John's, Lou DeBreyne, Lachute.
Tee No 1 9:28 a.m. — Tee No 10 2:28 p.m. — Pat Fletcher, Royal Montreuil; Rudy Huot, Royal Québec; Stan Horne, Ilesmere.
Tee No 1 2:28 p.m. — Tee No 10 9:28 a.m. — Germain Periard, Pine View; Ken Davidson, Sept-Îles; John Porter, Elm Ridge.
Tee No 1 9:36 a.m. — Tee No 10 2:36 p.m. — H. Gélinas, La Tuque; Ray Haire, Outaouais; Bill Glass, Laurentian.
Tee No 1 2:36 p.m. — Tee No 10 9:36 a.m. — M. Desjardins, Gray Rocks; Denis Fillion, Bic-Rimouski; Henry Egan, Wentworth.
Tee No 1 2:44 p.m. — Tee No 10 9:44 a.m. — Roland Huot, Lorette; John MacPherson, CPGA; Marcel Pison, Farnham.
Tee No 1 2:44 p.m. — Tee No 10 9:44 a.m. — Guy Boutat, Les St-Joseph; C. Briebois, Mascouche; Earl Stimpson, Britannia.
Tee No 1 2:52 p.m. — Tee No 10 9:52 a.m. — Paul Labonté, Anjou; Jos. Giroux, Mont Gabriel; Rod Huot, Royal Québec.
Tee No 1 10:00 a.m. — Tee No 10 3:00 p.m. — Bob McCulloch, Summerias; Gus Peebles, Country Club Montreuil; Claude Huot, Belœil.

Cloverland Direct le favori canadien

L'épreuve principale du programme de ce soir, soirée des dames, est un excitant «stake» pour jeunes ambleurs et ambleuses de deux ans, de propriété canadienne, élevés au Canada. La bourse est de \$12,040 et la course réunit 10 partants.

Les fervants de trot et amble seront sans doute intéressés de voir à l'oeuvre ces rejetons d'étoiles très bien connus.

Ainsi, le favori, Cloverland Direct, est issu de Dares Direct, Billy Bayama, le deuxième favori, est issu de Grattan Diplomat, un ambleur qui n'a pas encore pris sa retraite.

Pauline Mir est issue de Knight Dream; Gilbert Mir est issu de Mac Primrose, Laura Cax, (qui part de la pôle) est issue de Cax Brooke et monsieur Richelieu est un rejeton de Henry Volo.



Inscrits au Richelieu

PREMIERE COURSE
TROT — Conditions — \$500
4 Flashy Freight B. Côté 5-2
2 Air Castle G. Bouvrette 3
7 Priam R. Savigneau 4
6 Titan Galopphone C. Watters 3
3 Lucky Dare R. Grenier 6
1 Leo's Song P. Sauvé 8
5 Pan's Girl 10
8 Prince Jerry C. A. Beaudoin 10
Aussi éligible Sue Express

DEUXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
1 Miss Prince Alice Martel 3
4 Melissa Volo P. Robillard 7-2
7 Sampson's Filly M. Gingras 9-2
3 Miss Trial 6
5 Count Down C. R. Gemmill 6
6 Gene D. L. Bourgon 4
4 Wantwin Wick M. Dostie 8
2 Del Mar Va J. Bouvrette 10
Aussi éligible Tounse Brooke Martineau

TROISIEME COURSE
AMBLE — Reclamer — \$1,200
2 Success Top M. Waples 2
3 Bimbo Chief M. Turcotte 4
4 Doctor Kirk R. Curran 4
3 Volo Diamond C. Larente 6
8 Regret 6
6 Count Pick N. Bardier 8
7 Bobby LaRue A. Grier 8
1 Calumet Cash G. Lachance 10
Aussi éligible Blanton Volo M. Dostie

QUATRIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
4 Chris Eden 3-2
2 Agate B. Waples 3
6 Ben Direct R. Lascelles 4
8 Breeze Abbe L. Bourgon 4
1 Noyse Scott 6
3 Chet Volo R. Snyder 8
7 Senator Pete 8
5 Paceyway 10
Aussi éligible Shooting Par G. Boyce

CINQUIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
4 Bankroll R. Caldwell 3
3 Lady Camden 7-2
2 Meadow Lynch J. Giguère 9-2
1 Duke of Wellington Baise 6
6 Bay Township P. Caldwell 8
8 Direct Noble M. Waples 8
2 Quick Prince G. Pelletier 10
Aussi éligible Shooting Par G. Boyce

SIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$800
3 Warfare P. Baise 3
4 Success Intruder Bourgon 7-2
7 Fiery Jamie P. Robillard 9-2
3 Whitney Direct G. Horton 6
6 Phantom Hanover R. Ponton 6
4 Black Prince G. Desrosiers 8
7 Painter Guy A. Brewer 8
8 Success Brook R. Bardier 10
Aussi éligible Hal Spirit W. Habbirk

SEPTIEME COURSE
TROT — Conditions — \$800
5 Van's Countess Spillphant 3
4 Everfoat G. Larente 4
3 Convention G. Bouvrette 9-2
2 Celia's Empire R. Ovens 6
6 Famous Norway H. Sanborn 8
8 Pinky Annie R. Bardier 8
7 Projectam R. Rivard 10
Aussi éligible Success Son L. Bergeron

HUITIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,200
3 Ezra Deen Carmichael 5-2
2 Duo Richelieu R. Parada 3
4 Key Command R. Côté 9-2
6 Rennie Morris 6
3 Speedway Flashy Caldwell 6
6 Vernon's Star J. Giguère 8
7 Superior Dale W. Habbirk 8
8 Bim Bom Bay P. Caldwell 12

NEUVIEME COURSE
AMBLE — Le Canadien — \$12,040
Deux ans de propriété canadienne, élevés au Canada.
5 Cloverland Dir. McTavish 6 2
1 Billy Bayama Pilon 2 4
7 M. Richelieu B. Côté 9-2
2 Northwood Cathy 6
4 Pauline Mir P. Baise 3 6
3 Dainty Brook R. Quessy 4 8
6 Gilbert Mir Y. Gauthier 9 2
8 Laura Cax M. Leclerc 1 12
9 Nettie Herbert Lachance 7 12
10 Henry Dillon C. Roberts 8 12

DIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$800
3 Sunny Hill Fay Gudman 7-2
2 Market Wise G. Hébert 4
1 Dalney W. Laroze 6
6 Ambassador John Robillard 8 6
3 Success Alma W. Croteau 8 6
2 Meadow Ned E. Smith 6
7 Miss Lorene Scott 10
Aussi éligible Lillie Pointer J. Vachon

Notre choix au Richelieu

- 1 Air Castle Flashy Freight Priam
- 2 Miss P. Alice Gene D. Melissa Volo
- 3 Success Top Volo Diamond Regret
- 4 Agate Chris Eden Breeze Abbe
- 5 Bankroll Meadow Lynch Lady Camden
- 6 Fiery Jamie Warfare Phantom Hanover
- 7 Convention Celia's Empire Famous Norway
- 8 Speedy Flashy Luc Richelieu Ezra Deen
- 9 Cloverland Direct Laura Cax Gilbert Mir
- 10 Janover Sunny Hill Fay Meadow Ned

WOZNIAK dit oui

Le Club aquatique du Lac-St-Jean annonce qu'il vient d'accepter l'inscription d'un autre concurrent pour la Traversée internationale du 3 août. Il s'agit de Steve Wozniak, 45 ans, de Buffalo, qui se mesurera aux Willemse, Lacoursière, Molmar, Guiscardo et les autres, dans ce marathon de 24 milles qui commande des bourses de \$8,500.

Steve Wozniak n'avait pas été tellement chanceux au marathon du Lac Saint-Jean en 1959. De violents maux de estomac l'avaient obligé à se retirer au milieu de la course. L'athlète américain affirme cependant qu'il est en meilleure condition physique que jamais et bien déterminé à compléter l'épreuve cette année.

Conducteur de camion, Wozniak n'est pas un nouveau venu dans le monde de la nage professionnelle. En 1948, il gagna une course de 10 milles aux États-Unis. A Atlantic City, il a conservé la troisième place en 1954, 1955 et 1956; en 1958, il gagna un marathon national de 5 milles.

La Traversée du lac Saint-Jean est véritablement une épreuve internationale, non seulement par l'importance des bourses et de l'organisation mobilisée, mais aussi par l'intérêt que ce marathon suscite chez les meilleurs nageurs professionnels du monde entier. Jusqu'à maintenant, le Club aquatique a accepté des inscriptions du Canada, des États-Unis, de l'Argentine, de la Hongrie, de la Hollande, sans compter d'autres concurrents dont l'inscription sera agréée ces jours-ci et qui représentent d'autres pays comme le Danemark et la France.



0:01 MINUTE

Inspection et estimation en votre présence, dès l'entrée de votre voiture.

2:39 MINUTES

Silencieux, et autres pièces nécessaires pour votre voiture, remis à l'expert-poseur.

4:18 MINUTES

L'équipement le plus moderne permet de faire l'installation la plus sûre, à l'horizontale... les quatre roues au sol.

14:59 MINUTES

Garantie en main, vous reprenez possession de votre voiture... après un petit quart d'heure confortable dans cette attrayante salle de réception.

POSAGE INSTANTANÉ, CRÉDIT INSTANTANÉ, GARANTIE TRADITIONNELLE DE MR MUFFLER

UN MONSIEUR QUI GRANDIT SILENCIEUX...



VOICI LA SIXIEME SUCCURSALE MR MUFFLER... la plus moderne au Canada! 10570, boulevard Lajeunesse nord de Fleury

de 8 A.M. à 9 P.M. AUTRES SUCCURSALES:

2535, boul. Laurentien près Canada

1101, rue Craig coin Amherst

1295, rue Bellechasse près Papineau

6260, ch. Upper Lachine près Cavendish

CR 3-1561

ST-JÉRÔME: 801, boulevard des Laurentides GE 8-1492

Mme Clara Despatie, prés.

Au gré du SPK

Par JEAN-PAUL COFSKY

L'Oncle Jim pige dans les poches du voisin

Vous souvenez-vous des beaux jours de Perry Moss à la direction des Alouettes? Je dis bien des beaux jours, car il en a eu malgré tout. Je me souviens bien de la fameuse partie hors concours de l'an dernier alors que les Alouettes avaient humilié les tenants de la Coupe Grey, les Blue Bombers de Winnipeg, au pointage inconcevable de 53 à 0. Ce fut certes un de ces jours à mirage où on a cru voir à travers ce compte limpide, l'image de la coupe Grey avec une flamboyante Alouette perchée sur les rebords du vase sacré. Mais hélas! il faut bien avouer que cette partie hors concours n'avait aucun lien de parenté avec les parties de la saison régulière. En somme on avait mangé le dessert avant le plat de résistance! Cette année, c'est différent. L'Oncle Jim, c'est un "pas pressé"! Il vous conditionne les joueurs sous sa tutelle à petits coups de canif inoffensifs et la première chose que l'on sait ils arrivent au début de la saison tout fringants avec le désir intense de gagner, pas rassasiés du tout par un soufflé qui coupe l'appétit en parties hors concours. Au bon moment même, Jim pige dans les poches de son voisin un beau morceau de sucre à calories envivantes...

C'est comme j'avais l'idée, Monsieur le vice-président...

Juste au moment où prennent fin les séries de parties hors concours, au moment crucial d'affronter l'équipe qu'il dirigeait ces dernières saisons, les Tiger Cats de Hamilton, l'Oncle Jim, mû par son instinct d'explorateur, par en visite-éclair chez les Giants de la Ligue Nationale de Football. Voyage de plaisance, sans plus. Doubled de l'agrement de se rencontrer entre gens du monde... voilà! Sans frapper à la porte, l'Oncle Jim, entre et salue à la ronde un tas de gens qu'il connaît et qui le connaissent aussi bien. "Ah! mon vieux Wellington-Wellington Mara pour ceux qui ne le sauraient pas est le vice-président de l'équipe des Giants! — on me dit que ton petit poulet que tu m'as mis de côté sait déjà voler? Conduis-moi vite à la base-cour que je l'entende glousser un peu". Et par trois fois, son petit poulet, se donnant des airs de coq en bataille fait trois passes précises qui résultent en autant de touchés, sous les yeux ravis de l'Oncle Jim. "Emballer-moi ça, j'ai un acheteur pour cette sorte de marchandise... ou plutôt un syndicat d'acheteurs: les détenteurs de billets de saison du stade Molson! et Jim, avec Francis Mariotti sous le bras, se sauve non sans avoir dit merci et je reviendrai...

Le coup de fouet à Sandy...

Francis Mariotti, c'est un quart-arrière des Giants de New-York qui avait été déniché par PeaHead Walker autrefois des Alouettes... qui avait découvert un certain autre quart-arrière d'un certain nom de Sam Etcheverry! Trimble l'a regardé à l'oeuvre pendant une demi-heure et a crié: "Stop! ça suffit! Francis, deux mots..." On ne saura peut-être jamais ce que furent ces deux mots, mais Mariotti ramassa son "grément" et partit à la queue-leu-leu de son nouveau pilote. A Hamilton l'Oncle Jim attisait le feu entre Cosentino, Zuger et Faloney et son petit jeu nous valut plus d'une désagréable surprise à nous ici, farouches partisans des Alouettes. Avec un Mariotti sous la main pour aiguiller l'appétit de Sandy Stephens on est en droit de s'attendre à ce que la soupe se réchauffe et que la compétition pour le poste de quart-arrière reflète les caractéristiques de la chaux vive. Une seule goutte d'eau dans le seau et ça va bouillonner! Ce maître d'œuvre de Trimble agit son fouet à la façon d'un dompteur de cirque: il le montre et le fait claquer, mais jamais n'en touche personne. Dans son répertoire est inscrite la phrase bien connue: la crainte est le commencement de la sagesse; avis à tous... y compris Sandy Stephens!

Fulmer est bien accueilli

IBADAN — L'ex-champion des poids moyens, Gene Fulmer, s'est promené dans les rues de la ville d'Ibadan, hier, et a reçu un accueil chaleureux de la part de tous ceux qui l'ont reconnu. Des milliers d'amateurs de boxe s'alignaient le long des rues pour voir Fulmer installé dans une décapotable défilant à travers la ville. Les citoyens lui adressèrent de multiples saluts de la main et Fulmer leur remit sous ces signes d'amitié, Fulmer comme on le sait, doit affronter

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 10 heures de l'avant-midi place d'Armes, au no 1018 rue Dorchester ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : 2 bureaux secrets, 1 filière, meubles de bureau, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S. UN-1-5873, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Aux championnats canadiens Contreras et Laras éliminés

VANCOUVER. — Deux Mexicains haut classés au tournoi des championnats canadiens ont connu la défaite hier aux mains de joueurs américains pratiquement inconnus lors de matches de troisième ronde. Pancho Contreras, classé au quatrième rang des favoris étrangers, capitaine de l'équipe mexicaine de la Coupe Davis a perdu aux mains de Jim Jackson de Portland, Oregon par 6-3, 6-3. Marcela Lara qui a connu son jour de gloire dès la première ronde du tournoi en battant Harry Fauquier de Toronto, membre de l'équipe canadienne de la Coupe Davis, a succombé à son tour devant Reed Witt de Larkspur de Californie. Les autres matches de la journée d'hier en réduisant le nombre des combattants à 16 a donné justice aux organisateurs du tournoi alors que les autres joueurs favoris sont passés en quart de finale des simples masculins. Antonio Palafox, premier favori du tournoi de simples a facilement défait son adversaire de Tacoma, Wash. Doyle Perkins en deux sets de 6-4, 7-5.

Bédard et Godbout gagnent

Bob Bédard a pris la tête de la compétition en battant Harry Doyle au compte de 6-3, 6-4, tandis que François Godbout de Waterloo a défait B. Murio de San Francisco par 6-4 et 6-2.

Whitney Reed et Tom Brown, deux étoiles américaines ont aussi facilement gagné leurs rencontres. Reed de l'Université de Californie, par 6-3 et 6-2 tandis que Tom Brown avançait aux quarts-de-finale aux dépens de Takao Kobayashi par 6-1, 6-1.

Aux championnats canadiens

Simple: hommes troisième ronde: T. Brown, S-Francisco déf. T. Kobayashi, Japon, 6-1, 6-1. W. Reed, Alameda, déf. S. Field, Glendale, 6-3, 6-2. A. Palafox, Mexique, déf. D. Perkins, Tacoma, 6-4, 7-5. R. Getz, Vancouver, déf. B. Krikorian, San Jose, 6-0, 6-2. F. Godbout, Waterloo, déf. B. Murio, S-Francisco, 6-4, 6-2. J. Fraser, Victoria, déf. J. Cromwell, Long Beach, 11-9, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown déf. Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz déf. Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.

Simple: dames—1ère ronde: C. Webb, Spokane, défait S. Whitaker, Toronto, 10-8, 6-2; J. Abramsley, Vancouver, défait B. Nunn, Toronto, 6-2, 1-6, 6-2; L. Brown, Toronto, défait B. De Mott, Santa Barbara, 6-0, 6-0; D. Gail, Oakland, défait I. Borwick, Toronto, 6-1, 6-0; D. Popple, Portland, défait C. Nowlan, Vancouver, 6-0, 6-1; M. Edges, Ogden, défait M. Watts, Vancouver, 6-0, 6-1; B. Senn, Toronto, défait M. Rose, Portland, 6-1, 6-4.

Doubles-Hommes, 1ère ronde: Carpenter-Brown défait Lowe-Sohn, 6-3; Cromwell-Getz défait Gorman-Hopp, 6-2, 6-2. Leader-Ledingham défait Bob et Charles Alloo 2-6, 6-4, 8-6; Doyle-Jackson défait Thorpe-Laverdure 6-4, 6-2; Barr-Smith défait Jackson-Holtzmueller 6-3, 6-4.



A son retour de la traversée du détroit de North Thumberland du Nouveau-Brunswick à l'île-du-Prince-Edouard, Réjean Lacoursière nous a mentionné que son gérant général Gaston Bettex et lui-même étaient dans les meilleurs termes du monde et que celui-ci ne dirigerait que notre compatriote canadien-français. Aucune entente quelle qu'elle soit n'avait été prise avec le nageur hollandais Herman Willemse. Un contrat en bonne et due forme existe bien entre Réjean Lacoursière et Gaston Bettex à l'effet que Gaston Bettex est bien le seul et unique gérant général de Réjean lequel il dirigera vers les grands succès mérités. Sur la photo, nous remarquons de g. à dr. Réjean Lacoursière, le directeur des ventes de Les Distilleries Melchers Limitée M. J. J. Guay lui montrant le parcours de la traversée du lac St-Jean, son ravitailleur M. Jean-Cuy Racicot ainsi que le jovial Gaston Bettex, son gérant général.

L'histoire de la comédie des erreurs telle quelle fut jouée par Palmer et cie

CHICAGO. — Un bogey — en termes de golf un coup au-dessus de la normale d'un trou — a valu \$11.000 à Arnold Palmer lundi à la suite d'une comédie d'erreurs probablement sans précédent dans les annales du circuit américain. Palmer a gagné l'omnium Western dans une ronde supplémentaire qui l'opposait à Jack Nicklaus et à Julius Boros. Le chèque de \$11.000 a porté à \$96.955 le total de ses gains officiels depuis le début de l'année. La lutte entre les trois hommes a atteint son point culminant au 17e trou, d'une longueur de 205 verges, doté d'un vert passablement truqué et marqué de nombreuses ondulations. Boros venait de réussir des "birdies" successifs aux 15e et 16e trou qui lui avaient permis de rejoindre Palmer. A ce point de la ronde, les deux hommes avaient chacun 61 coups, et Nicklaus en comptait 63.

Voici en détail la scène qui se passa au 17e trou, où le "threeome" était formé des trois meilleurs joueurs au monde: Ils utilisèrent tous le fer no 2 pour le coup de départ. La balle de Boros dépassa le vert et va se loger dans l'herbe haute, après avoir rebondi à travers la foule. La balle de Nicklaus s'immobilisa à cinq pieds du trou. Celle de Palmer se loge dans une trappe de sable du côté gauche du vert. Palmer envoie son deuxième coup à 35 pieds de l'autre côté du trou. Boros manque son coup d'approche. Sa balle atterrit sur le vert, mais à 40 pieds du trou. Boros dépasse le trou de trois pieds avec son premier coup roulé. Palmer envoie son premier coup roulé à quatre pieds du trou.

Nicklaus tente de caler son coup de cinq pieds, le manque et la balle va s'immobiliser à quatre pieds du trou. Palmer cale son deuxième coup roulé, ce qui lui donne un 4, un coup au-dessus de la normale. Boros manque le sien, et inscrit un 5. Nicklaus manque à son tour, et doit se contenter de 4. Grâce à ses deux coups roulés, alors que ses adversaires en prenaient trois chacun, Palmer a gagné la rencontre par la marge d'un coup sur Boros. "J'avais l'impression que personne ne voulait gagner", a déclaré Palmer par la suite.

Les Suédois craignent l'état du terrain

LONDRES — Les membres de l'équipe suédoise de la Coupe Davis ne sont pas du tout satisfaits de l'état du gazon sur le court no 1 de Wimbledon, où ils rencontreront l'équipe britannique dans les finales de la zone européenne, jeudi, vendredi et samedi. Torsten Johansson, gérant de l'équipe suédoise, a dit que le tournoi serait joué "moitié sur gazon, moitié sur terre battue". Basil Rey, secrétaire de la British Lawn Tennis Association, s'est dit convaincu que le court sera en parfaite condition pour le match. "Le gazon a été utilisé par deux semaines de jeu, durant le tournoi de Wimbledon, a-t-il souligné, mais nous remettrons le court en condition parfaite avant le tournoi". Le vainqueur de la série Suède - Grande-Bretagne rencontrera probablement le gagnant de la série Etats-Unis-Mexique.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 10 heures de l'avant-midi place d'Armes, au no 1018 rue Dorchester ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : 2 bureaux secrets, 1 filière, meubles de bureau, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S. UN-1-5873, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, no 102 814. — M. MARTIN GAGNON & YVAN GROSJEAN (MARITIME ENSEIGNES INC.), demandeurs vs M. BEAUSOLEIL (STUDIO 4) défendeur. Le 9 août 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 2209, rue Colaraine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en : T.V. RCA, Victrola et meubles de bureau. Conditions : ARGENT COMPTANT. J.P. LAURON, H.C.S. VI-9-2626, Montréal, 30 juillet 1963.

Les exportations ont atteint un sommet au premier semestre

OTTAWA. — La valeur des exportations du Canada durant le premier semestre de 1963 a atteint un sommet de \$3,211,800,000, dépassant de 6,6 pour cent la somme des exportations durant la période correspondante de 1962. Les importations ont légèrement fléchi (de 0,7 pour cent), tombant à \$3,126,300,000 (3,147 millions il y a un an). Le commerce du Canada avec l'étranger, révélateur des rapports provisoires du Bureau fédéral de la statistique, a donc rapporté un profit de \$85,500,000 comparativement à un déficit de \$133,800,000 durant le premier semestre de l'an dernier.

Les exportations de juin ont été évaluées à \$530,800,000, une baisse de 2 p. 100 sur la période analogue en 1962 (\$541,700,000). Il y a eu une légère diminution des envois à la plupart des principaux pays, soit de 2 p. 100 aux États-Unis, près de 5 p. 100 à la Grande-Bretagne et 6,5 p. 100 aux autres pays du Commonwealth et à ceux qui bénéficient de tarifs préférentiels. Il y a eu une légère hausse (0,6 p. 100) des exportations à destination de l'ensemble des autres pays. Les importations se sont haussées légèrement (de 1,7 p. 100), soit de \$329,200,000 à \$338,300,000, à cause surtout d'une augmentation de 5,5 p. 100 des achats aux États-Unis et d'une hausse de près d'un cinquième des arrivages des autres pays du Commonwealth et de ceux qui bénéficient de tarifs préférentiels.

Cependant, les importations en provenance de la Grande-Bretagne ont fléchi de près du sixième et de 6,7 p. 100 dans le cas des autres pays. Le mois se solde donc par un faible déficit importateur de \$7,500,000, comparativement à des surplus exportateurs à tous les autres mois de l'année, sauf en avril.

Les exportations aux États-Unis, au cours du semestre, se sont élevées à 1,865 millions, soit 3,3 p. 100 de plus qu'un an plus tôt (\$1,805,900,000). Les importations ont fléchi légèrement (de 0,9 p. 100), soit de \$2,219,000,000 à \$2,200,200,000. Le solde importateur de notre commerce avec les États-Unis, pour le premier semestre, a baissé à \$335,200,000 (\$413,200,000).

Les exportations au Royaume-Uni se sont accrues de 10,9 p. 100 durant le semestre (\$472,700,000 contre \$426,300,000). Les importations provenant de Grande-Bretagne ont fortement baissé (de 14,7 p. 100), soit de 290 millions à \$247,300,000. Notre solde exportateur avec la Grande-Bretagne a monté à \$225,400,000 pour le semestre (\$136,300,000).

Le total ne correspond pas nécessairement à la somme des chiffres à cause de l'arrondissement. Toutes les données de 1963 sont des estimations.

Les exportations aux autres pays du Commonwealth et à ceux qui bénéficient de tarifs préférentiels, sauf la Grande-Bretagne, ont avancé de plus de 30 p. 100 au cours du semestre (\$194,200,000 contre \$148,400,000). Les importations en provenance de ces pays se sont aussi fortement accrues (de 15,4 p. 100), soit de \$141,600,000 à \$163,300,000.

	Juin 1963	1963	Janvier-Juin 1963	1963
	en millions de dollars			
Exportations et réexportations :				
Royaume-Uni	76,9	73,2	426,3	472,7
Autres pays du Commonwealth et pays à tarif préférentiel	27,0	25,2	148,4	194,2
États-Unis	313,0	306,9	1,805,9	1,865,0
Autres	124,8	125,6	632,5	680,0
TOTAL	541,7	530,8	3,013,1	3,211,8
Importations :				
Royaume-Uni	53,1	44,4	290,0	247,3
Autres pays du Commonwealth et pays à tarif préférentiel	27,4	32,5	141,6	163,3
États-Unis	350,8	370,2	2,219,1	2,200,2
Autres	87,8	91,3	496,2	515,5
TOTAL	529,2	538,3	3,147,0	3,126,3

NOTA : Le total ne correspond pas nécessairement à la somme des chiffres à cause de l'arrondissement. Toutes les données de 1963 sont des estimations.

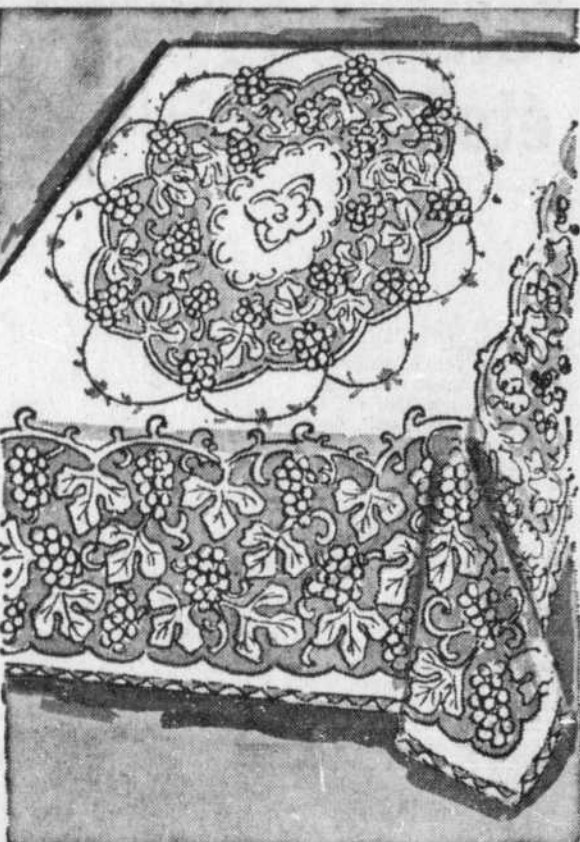
au nouveau

Dupuis

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30
— Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

gais coloris
en vedette
durant
la vente de

blanc



nappes dentelle coton

70 x 90"

charmant cadeau

à une amie ou à

vous-même...

5.98

chacune

Délicate dentelle de coton rehaussée d'un fil brun... de très belle apparence... belle parure pour votre table de réception. Noter la dimension : 70 x 90".

Une valeur de 8.98 ordinairement

DUPUIS — TROISIÈME, RAYON 140



nappes et serviettes

PURE TOILE DE LIN DAMASSEE

● BLANC

soigneusement finies avec ourlet à jours
Très appréciées par toutes les maîtresses de maison... toujours indispensables pour les réceptions de tous genres. A prix spécial DUPUIS.

52 x 52" ord. 3.98 ch. 2.98

52 x 72" ord. 5.98 ch. 3.98

62 x 82" ord. 7.98 ch. 5.98

62 x 106" ord. 9.98 ch. 7.98

Les serviettes pour convenir 21 x 21"

chacune .59

DUPUIS — TROISIÈME, RAYON 140



serviettes
"Royal Rose"
de Caldwell

Extra grandes, luxueuses

- ratine 100% coton
- fabrication canadienne
- vraiment de qualité supérieure
- épaisses et très douces
- motifs de couleur sur fond de

couleur unie
● rose
● bleu
● vert
● jaune

Format bain 25 x 48"

Ord. 3.98 — Ch. 2.98

Format toilette 16 x 28"

Ord. 2.50 — Ch. 1.79

Débarbouillette 13 x 13"

Ord. .89 — Ch. .69

Descente de bain 22 x 32"

Ord. 3.98 — Ch. 2.98

DUPUIS — TROISIÈME, RAYON 140



couvertures
de laine
"Kenwood"

Ord. 15.95

Spécial DUPUIS

12.75

chacune

- 72 x 84"
- texture 100% laine
- qualité supérieure recherchée et appréciée... c'est épais, doux et chaud
- Bordure satin très large donnant luxueuse apparence
- Fabrication canadienne
- Coloris : Rose — bleu — vert sable (sand)

DUPUIS — TROISIÈME, RAYON 160



couvertures
"Shasta Daisy"
de Tex-Made

Couleurs — Melon — Corail — Azur — Nutmeg — Muscade

a) Edredon 72 x 84", texture viscose/nylon, large bordure de satin. — Ord. 8.98.

Ch. 6.96

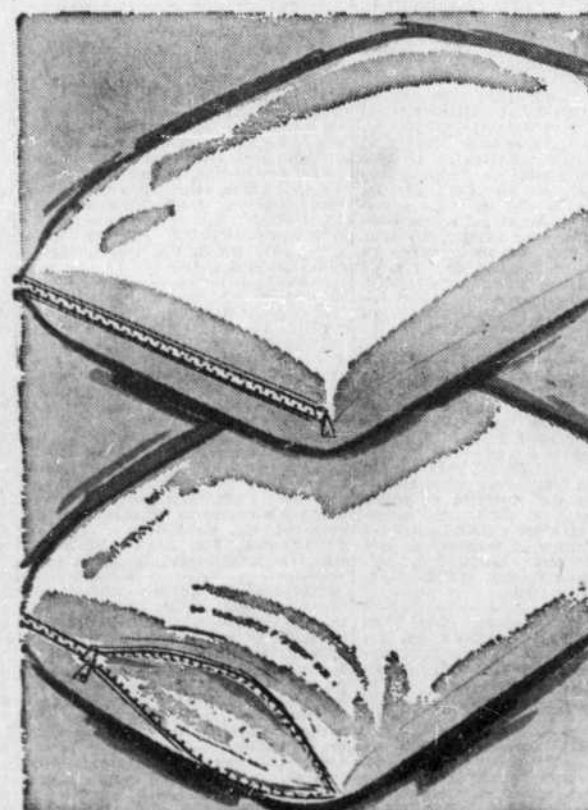
b) 70 x 90" — Flanellette toute imprimée sur fond blanc.

Ch. 3.96

c) 70 x 90" — Flanellette blanche avec bordure imprimée.

Ch. 2.96

DUPUIS — TROISIÈME, RAYON 160



oreillers
caoutchouc-
mousse (synthétique)

16 x 24 x 5" (environ)

BLANC NEIGE

Ord. 5.98

Spécial DUPUIS

3.99

chacun

- Doux et d'un moelleux sans pareil
- anti-allergiques
- recouverts d'une housse de coton blanc, finie avec glissière

DUPUIS — TROISIÈME, RAYON 160

SESSION Fédérale

L'Expo 67

Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a dit que la Grande-Bretagne et la Belgique ont été les premiers à s'inscrire à l'Exposition universelle de Montréal de 1967. Répondant à Jean-Pierre Laroche (L), il a déclaré que le Maroc, la République dominicaine, le Laos, le Cambodge et l'Uganda ont décliné l'invitation.

Drapeau "national"

Le premier ministre Pearson a réaffirmé que le Canada aura son drapeau et son hymne "nationaux" distinctifs vers le 8 avril 1965. Répondant à Léon Balcer (PC), il a précisé qu'aucun comité ministériel ou interministériel n'a été nommé à ce sujet.

La vente du fromage

Le ministre de l'agriculture Hays a dit que le Canada peut vendre plus de fromage qu'il est capable d'en fabriquer. Répondant à Elston Cardiff (PC), il a déclaré qu'en dépit de la réduction des prix de soutien par le gouvernement, le fromage canadien se vend encore très bien en Angleterre.

Du NPD aux grues blanches

M. Grant Deachman (L), a déclaré que les grues blanches ces grands oiseaux sauvages, sont en voie de disparition aussi rapidement que le Nouveau parti démocratique et a demandé ce que le gouvernement fait à ce sujet. Les Communions ont alors éclaté de rire, lorsque M. Deachman a parlé de "cet oiseau rare et curieux". M. Douglas a répondu que le Nouveau parti n'est en aucune manière relié à la vie sauvage.

NAISSANCE

Docteur Feldman et Madame Sidney Feldman sont heureux d'annoncer la naissance de Valérie Elizabeth sœur de Nathalie Leonora l'hôpital général juif le 25 juillet 1963.

AVIS DE DÉCÈS

DE LONGCHAMPS — A Montréal, le 29 juillet 1963 à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Albert De Longchamps époux de feu Cécile St-Cyr demeurant au 4272 St-Hubert, appartement 2. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er août. Le convoi funéraire partira de la société coopérative, No 4848 rue Papineau, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très-Sacrement, où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleur. Prière de faire parvenir les dons aux missions de Brazzaville, a/s des Pères du Saint-Sacrement.

LALONDE — Subitement à Carrolles (Manche), France, le 21 juillet 1963 à l'âge de 48 ans, est décédé, monsieur l'abbé Philippe Lalonde, défenseur du lien au tribunal ecclésiastique de Montréal, fils de feu Edouard Lalonde et de feu Laura Caron. La dépouille mortelle sera exposée mercredi matin au salon J.R. Deslauriers, No 5508 boul. Gouin ouest, Carrierville à l'église N.D. des Anges, service jeudi 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC — Ste-Anne de Bellevue, le 29 juillet 1963, est décédé, Paul Leduc, époux de Esther Bélaire. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er août. Le convoi funéraire partira du salon J.S. Vallée Ltée, no 107, rue Ste-Anne, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Anne-de-Bellevue, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de Dorion, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Mines du Nord-Ouest

Le ministre de l'industrie, M. Drury, a dit que le gouvernement du Canada s'intéresse à des propositions de Japonais qui désirent exploiter des gisements miniers dans le Nord-Ouest du pays, mais qu'il n'est pas en mesure de dicter ses conditions. Il répondait au chef créditiste Thompson.

Yukon et T.-N.-O.

Le gouvernement étudie présentement la possibilité d'inclure le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest aux futures conférences provinciales-fédérales, a fait savoir M. Pearson. Il répondait à M. Eugène Rhéaume (PC). Les conseils des deux régions n'ont pas été invités à la récente conférence parce qu'une telle mesure présupposait l'assentiment des provinces.

Canada - E.-U.

Des parlementaires canadiens et des membres du Congrès des États-Unis doivent se rencontrer en janvier prochain pour discuter officiellement des affaires canado-américaines. C'est le président de la Chambre, M. MacNaughton, qui a annoncé la nouvelle.

Favreau à Hong Kong?

Le ministre de la citoyenneté, M. Guy Favreau, a dit qu'il se rendra peut-être à Hong Kong bientôt afin d'améliorer les procédures d'admission au Canada d'immigrants chinois. Il a dit à M. Paul Martineau (PC), qu'il entend présenter des recommandations en ce sens au cabinet dans un avenir rapproché.

Agriculture

M. Pearson a indiqué aux Communes que la mesure législative concernant la nomination d'un deuxième ministre de l'agriculture ne serait pas déposée en Chambre bientôt. Répondant à M. Louis-Joseph Pigeon (PC), il a dit que les projets de loi inscrits actuellement au feuilleton de la Chambre avaient priorité sur le projet de loi relatif à la nomination d'un autre ministre de l'agriculture.

Fonds monétaire

Le ministre des finances Gordon a déclaré que le gouvernement étudie la possibilité de libéraliser le système du fonds monétaire international afin d'augmenter la liquidité. Répondant à M. Diefenbaker, M. Gordon a dit que tous les gouvernements étudient de semblables projets.

\$10 aux vieillards

Le premier ministre a promis de préciser dans un avenir rapproché une date à partir de laquelle entrera en vigueur l'augmentation de \$10 de la pension aux vieillards. M. Stanley Knowles a proposé que cette date soit fixée au cours de l'année 1964.

Ottawa et le BGR

Le gouvernement n'a pas le droit, avant la recommandation finale du BGR, d'accorder un permis d'exploitation d'un poste de télévision de Radio-Canada à Saint-Jean, Terre-Neuve, selon le secrétaire d'Etat Pickersill. Il répondait à Joseph O'Keefe (L) qui avait demandé ce qui empêchait le gouvernement d'agir dans le sens indiqué.

Les armes-A

M. Lester Pearson a déclaré que les négociations entre le Canada et les États-Unis sur un accord concernant l'acquisition d'armes nucléaires par notre pays se poursuivent encore. Il répondait à M. Stanley Knowles (NPD).

Café-Thé Confiture

ADOPTER LES PRODUITS

DÉSY

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DÉSY L^{re} MONTREAL

DUPUIS

NOUVELLE IMPORTANTE
POUR LES GENS
DURS D'OREILLE!

MAINTENANT!
Vous pouvez vous procurer un

Appareil acoustique
de qualité

ZENITH

\$60 et plus

NOUS VOUS OFFRONS CES AVANTAGES :

- test audiométrique donné sans frais ni obligation de votre part
- consultation privée
- cordons et piles pour tous genres d'appareils
- réparation d'appareils de la plupart des marques connues

Venez ou appelez pour de plus amples renseignements

Composez VI. 2-5151, local 316

RENDEZ-VOUS A DOMICILE SUR DEMANDE

DUPUIS — TROISIÈME, STE-CATHERINE, RAYON 901